

ABC de Sainte-Pazanne |

Synthèse



Agir pour
la biodiversité



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU



Avec le soutien financier :



Commanditaire de l'étude

Commune de Sainte-Pazanne (44), dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale », soutenu par l'Office Français de la Biodiversité et le plan de relance « France Relance ».

Référent sur le dossier

Nathan MARTIN, chargé de projet biodiversité, CPIE Logne et Grand-Lieu
Mathieu GARNIER, Chargé d'études naturalistes, LPO Loire-Atlantique

Rédaction

Nathan MARTIN, chargé de projet biodiversité, CPIE Logne et Grand-Lieu
Mathieu GARNIER, Chargé d'études naturalistes, LPO Loire-Atlantique

Nous remercions également l'ensemble des personnes ayant pu prendre part à ce projet, par la saisie d'observations, la réalisation d'inventaires et de sorties naturalistes ou la participation aux comités de pilotage.

Photo de couverture : Chemin forestier.

Toutes les illustrations appartiennent au CPIE Logne et Grand-Lieu ou à la LPO Loire-Atlantique, sauf mention contraire.

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME ABC	6
1.1 La biodiversité, de quoi parle-t-on ?	7
1.2 Pourquoi la protéger ?	7
1.3 Les Atlas de la Biodiversité Communale	8
1.4 Mise en œuvre du projet	9
1.5 Acteurs du projet	10
1.6 Mobilisation et sensibilisation.....	11
2 PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	12
2.1 Présentation générale de la commune.....	13
2.2 Zonages naturels de la commune	14
3 BIODIVERSITE	17
3.1 Amélioration globale des connaissances	18
3.2 Amélioration des connaissances floristiques	20
3.3 Amélioration des connaissances ornithologiques.....	22
3.4 Amélioration des connaissances herpétologiques.....	24
3.5 Amélioration des connaissances sur les insectes	26
3.6 Amélioration des connaissances sur les mammifères.....	28
4 HABITATS.....	29
4.1 Cours d'eau	30
4.2 Mares et plans d'eau	34
4.3 Habitats bocagers	38
4.4 Boisements	42
4.5 Terres cultivées.....	45
4.6 Milieux urbanisés et artificialisés	48
4.7 Continuités écologiques.....	51
5 SYNTHESE	53
5.1 Connaissances naturalistes	54
5.2 Préconisations d'actions	54

Le mot d'Aurélie Guitteny, maire, commune de Sainte-Pazanne :

« La participation de Sainte-Pazanne à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité s'inscrivait dans une volonté de mieux connaître notre environnement et de structurer nos animations sur cette thématique.

Malgré une difficulté à mobiliser nos habitants, nous avons pu mesurer le plaisir et la satisfaction des participants aux différentes actions menées.

En particulier, les temps auprès des scolaires et la distribution importante de "carnet du naturaliste" a permis de toucher un public moins sensibilisé à ces thématiques et de promouvoir l'échange.

L'attention à la biodiversité du quotidien et les enjeux de conserver un équilibre précaire en cette période post-pandémie étaient particulièrement pertinents.

Nous souhaitons poursuivre cette dynamique de connaissance et d'acculturation aux enjeux de biodiversité au-delà de l'ABC et, nous continuerons à évoquer auprès des collègues élus tout l'intérêt qu'aurait la démarche Territoire Engagé pour la Nature à l'échelle de notre agglomération. »



Mare prairiale au centre de la commune

1 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ABC



Chemin forestier aux Ardennes

1.1 La biodiversité, de quoi parle-t-on ?

Le terme « biodiversité » renvoie à la variété des formes de vies existantes et à l'ensemble des interactions entre elles. Cette diversité peut être considérée à différentes échelles :

- La diversité des écosystèmes ;
- La diversité des espèces ;
- La diversité génétique.

Quand on parle de biodiversité cela peut donc aussi bien renvoyer à une diversité parmi les habitats comme une forêt mixte, un bocage, une prairie calcaire, ... qu'à une diversité d'espèces qui peuplent ces habitats ou bien à une différence de morphologies au sein même des espèces via une diversité génétique pouvant être plus ou moins importante.



1.2 Pourquoi la protéger ?

La biodiversité forme, avec le biotope (éléments physiques et chimiques d'un milieu conditionnant la vie tel que l'eau, la température, l'ensoleillement, ...) un ensemble que l'on appelle « écosystème ». Ces écosystèmes sont divers et représentent un large système d'interactions, entre les éléments vivants (biotiques) et non vivants (abiotiques), constituant un équilibre naturel. Ce système d'interaction est fragile et sensible à toutes perturbations. L'apparition ou la disparition d'une espèce pourra par exemple bouleverser l'ensemble de l'écosystème. Ces variations peuvent également être abiotiques impactant toutes les composantes par une hausse des températures, un stress hydrique, ...

La protection de la biodiversité ne doit donc pas cibler uniquement les espèces rares ou protégées mais tous les éléments qui permettent de maintenir l'équilibre de ce système d'interactions. Par ailleurs, la biodiversité et plus globalement la nature rendent service à l'Homme ; on nomme cela les « services écosystémiques ». On peut citer par exemple la production de ressources alimentaires, de médicaments, de bois, la pollinisation, la participation aux cycles de l'eau ou du carbone, ...

Des évaluations anciennes et récentes montrent une érosion de la biodiversité, enclenchée depuis des décennies. Des espèces disparaissent et les populations diminuent fortement. Tous les groupes d'animaux ou de végétaux sont touchés. Aujourd'hui, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité (IPBES) estime que le déclin de la biodiversité est causé par 5 facteurs majeurs : l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

Afin de définir au mieux quelles actions peuvent être mises en place pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité, il est nécessaire de connaître les espèces et écosystèmes de son territoire. C'est précisément l'objectif d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

1.3 Les Atlas de la Biodiversité Communale

Un Atlas de Biodiversité Communale¹ est un inventaire des espèces et des milieux présents sur une commune ou une intercommunalité. Il vise, pour une collectivité, à connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel.

Ce dispositif a été créé, en 1993, par le Parc Naturel Régional de Lorraine pour permettre la production d'un outil d'aide à la décision pour l'aménagement durable des communes du Parc et, par la même occasion, la sensibilisation des habitants aux enjeux de biodiversité de leur territoire. Après des retours d'expériences positifs de ces premiers projets, le programme d'Atlas de la Biodiversité Communale a émergé en 2010 à l'initiative du Ministère en charge de l'Environnement. Il sera ensuite confié, en 2017, à l'Agence Française de la Biodiversité (devenue Office Français de la Biodiversité en 2020), qui apporte alors un soutien financier aux collectivités souhaitant participer au dispositif à travers un appel à projet publié chaque année.

Les communes ou intercommunalités lauréates de cet appel à projet démarrent un ABC, pendant 2 à 3 ans. Ce dispositif permet d'acquérir un socle de connaissances sur la biodiversité locale, d'identifier les enjeux de biodiversité et ainsi de proposer des actions de préservation, de restauration, de gestion durable et de valorisation pertinentes qui pourraient être mises en place à la suite de l'ABC. Ces projets sont portés à travers trois objectifs : l'amélioration des connaissances naturalistes du territoire et la définition des enjeux de biodiversité ; la sensibilisation et la mobilisation des habitants et usagers de la collectivité à travers la préservation de la biodiversité et l'intégration des perspectives post-ABC dans les documents d'urbanisme et de planification d'aménagement de la collectivité. L'ABC doit être un outil pertinent d'aide à la décision pour le développement durable d'un territoire.

En 2023, plus de 3 100 communes étaient concernées par ce dispositif pour environ 850 projets terminés ou en cours de réalisation.



Étang de la Beusse, au lever du soleil

¹ Plus d'informations : <https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

1.4 Mise en œuvre du projet

Tout d'abord, la réalisation de l'ABC s'appuie sur une synthèse des connaissances existantes. Elle permet d'obtenir un premier regard sur la biodiversité de la commune et d'identifier les lacunes en termes d'informations sur lesquelles le travail d'inventaire pourra s'orienter. Pour cela, l'ensemble des données auxquelles nous avons pu accéder, ont été collectées auprès des différents acteurs du territoire.

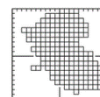
Dans le cadre de l'ABC de Sainte-Pazanne, des données ou informations ont été récoltées auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique, du Conservatoire Botanique National de Brest, de l'Atlas Entomologique Régional, de l'Union Régionale des CPIE des Pays de la Loire et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.



Agir pour
la biodiversité



Inventaire
National du
Patrimoine
Naturel



ATLAS
ENTOMOLOGIQUE
REGIONAL

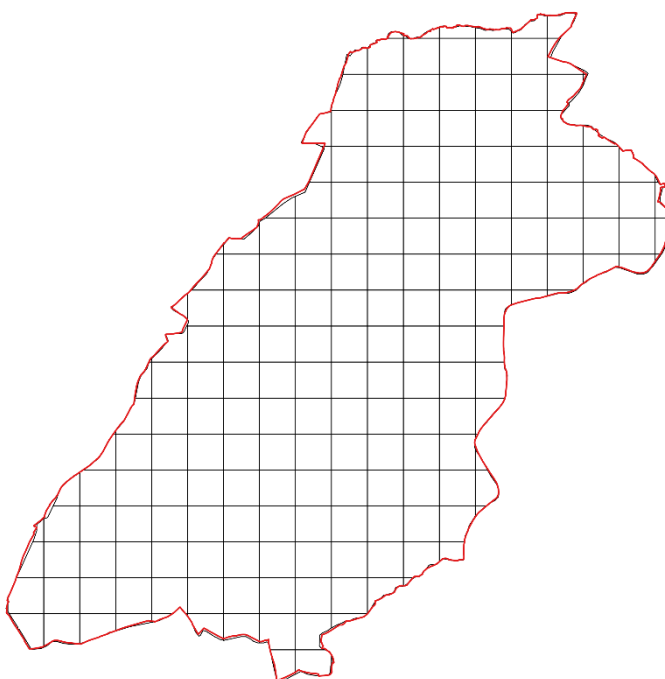


Afin de faciliter le traitement des données récoltées dans le cadre du projet d'ABC, la commune a été divisée en 207 mailles de 500 m par 500 m.

Les inventaires naturalistes ont été réalisés par les salariés du CPIE Logne et Grand-Lieu et de la LPO de Loire-Atlantique.

Les zones ciblées par l'ABC présentaient soit un intérêt pour la faune et la flore, soit un habitat particulier, soit un manque de connaissances. Des inventaires ciblés ont été réalisés pour la flore, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les insectes dont les odonates, les rhopalocères et les orthoptères. Toutes données fortuites sur d'autres taxons ont été notées. En fonction de chaque groupe, des protocoles spécifiques ont été mis en place.

L'ensemble des données récoltées dans le cadre des inventaires du CPIE Logne et Grand-Lieu, ont été saisies sur la base de données Kollekt ou sur la base de données Calluna pour la flore. L'ensemble des données récoltées dans le cadre des inventaires de la LPO Loire-Atlantique ont été saisies sur la base de données Faune Loire-Atlantique.



1.5 Acteurs du projet

Lauréate en fin d'année 2021 de l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale, la commune de Sainte-Pazanne a été accompagnée financièrement par l'Office Français de la Biodiversité et le plan de relance « France Relance » et techniquement par le CPIE Logne et Grand-Lieu et la LPO Loire-Atlantique.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Établissement public national dédié à la protection et à la restauration de la biodiversité sous la tutelle des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, l'OFB est le principal financeur des projets d'ABC et permet le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire français métropolitain et d'Outre-Mer dans le cadre d'appel à projet.



Le plan de relance « France Relance »

Initié le 3 septembre 2020, le programme « France Relance » est un plan de financement de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie française et la transformer, à la suite de la période de COVID-19. Il vise à créer de l'emploi et fonder une économie nouvelle basée sur l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Le projet d'ABC a pu s'inclure dans ce cadre.



Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Logne et Grand-Lieu

Le CPIE Logne et Grand-Lieu est une association loi 1901, qui accompagne le développement global en milieu rural, depuis 1978.



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU

L'association défend, à travers la réalisation de différents projets, plusieurs valeurs :

- Participer au développement durable d'un territoire ;
- Militer pour une gestion humaniste de l'environnement ;
- Développer une citoyenneté active et favoriser des comportements responsables par la sensibilisation, l'éducation, la formation et l'expérimentation ;
- Animer le dialogue territorial.

La Ligue de Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique

La LPO de Loire-Atlantique est une association loi 1901, adhérente de la LPO France, association nationale de protection de l'environnement.



Agir pour la biodiversité

L'association ligérienne intervient dans de nombreux domaines qui s'articulent autour de trois grands axes :

- La protection des espèces
- La préservation des espaces
- La sensibilisation incluant l'éducation à l'environnement.

En partenariat avec les services de la commune de Sainte-Pazanne, le CPIE Logne et Grand-Lieu et la LPO Loire-Atlantique ont soutenu la mise en œuvre des différentes actions de l'ABC.

Pour assurer un projet partagé et concerté avec l'ensemble des acteurs locaux, un comité de pilotage a été mis en place dès la première année du projet. Celui-ci s'est réuni une fois par an pour échanger autour de l'ABC et de ses actions, partager des informations ou émettre des avis sur le projet. Ce comité était constitué d'habitants, d'agents et d'élus de la commune, d'associations locales, de l'OFB, de partenaires institutionnels, ...

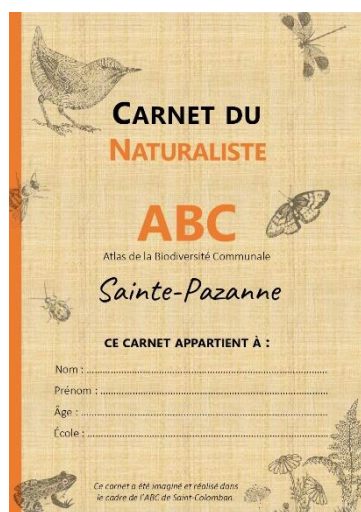
1.6 Mobilisation et sensibilisation

La réalisation d'un ABC porte avec elle une volonté de mobiliser et de sensibiliser les habitants et usagers de la collectivité à la biodiversité présente sur leur territoire, afin qu'ils puissent agir plus favorablement pour sa préservation.

Avec cet objectif, différentes actions ont été réalisées. Plusieurs sorties grand public ont été proposées, sur différents espaces de la commune. Plusieurs classes des deux écoles de la commune ont pu bénéficier d'animations scolaires sur la biodiversité.

Afin d'avoir une démarche double de sensibilisation et d'acquisition de connaissances sur la faune et la flore de la commune, les habitants ont également été invités à transmettre leurs observations, notamment directement sur les bases de données de la LPO de Loire-Atlantique et du CPIE Logne et Grand-Lieu. En parallèle, des fiches « espèces » ont été diffusées régulièrement sur les différents canaux de communication de la commune.

Enfin, un petit carnet, le « Carnet du Naturaliste » a été édité. Il a été utilisé lors des animations scolaires mais également mis à la disposition de chacun à la bibliothèque ou à la mairie. Comportant environ une centaine d'espèces communes ou plus rares sur le territoire, les habitants étaient invités à chercher et identifier l'ensemble de ces espèces sur la commune. Au total, plus de 700 données qui ont été récoltées par des observateurs bénévoles sur la commune.



Carnet du naturaliste et animations scolaires



2 | PRESENTATION DE LA COMMUNE

Polystic à soies

Département

Loire-Atlantique

Intercommunalité

Pornic Agglo Pays de Retz

Superficie

41,56 km²

Population en 2021 (INSEE)

7 218 habitants

Densité de population

174 hab. / km² en 2021

Altitude

minimum : 0 mètres

maximum : 41 mètres



2.1 Présentation générale de la commune

Sainte-Pazanne est une commune rurale située au sud de la Loire-Atlantique. Distant de d'environ 25 km de Nantes, la commune se trouve dans son aire d'attraction. Elle est voisine des communes de Villeneuve-en-Retz, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Port-Saint-Père, Saint-Mars-de-Coutais et Machecoul-Saint-Même.

La commune est marquée par la présence de plusieurs cours d'eau ayant pour finalité le fleuve de la Loire, rivière majeure en France. Ce réseau hydrologique caractérise notamment les paysages de marais du territoire avec le Tenu. Ces marais appartiennent à un réseau d'espaces naturels similaires avec les marais du Lac de Grand-Lieu, du marais Breton et des marais de l'Acheneau et de l'Estuaire de la Loire.

Sainte-Pazanne tient l'origine de son nom d'une sainte d'origine espagnole « Sainte Pexine » dont il existe de nombreuses variantes. La première mention de la commune se trouve en 1287 sous la forme latine de « Sancta Picina ». Aujourd'hui, la commune se situe au sein du territoire du Pays de Retz, entité traditionnelle du duché de Bretagne. Située au sud du Pays Nantais, l'identité de cette région est encore aujourd'hui forte avec la présence du Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays de Retz, qui pilote le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT).

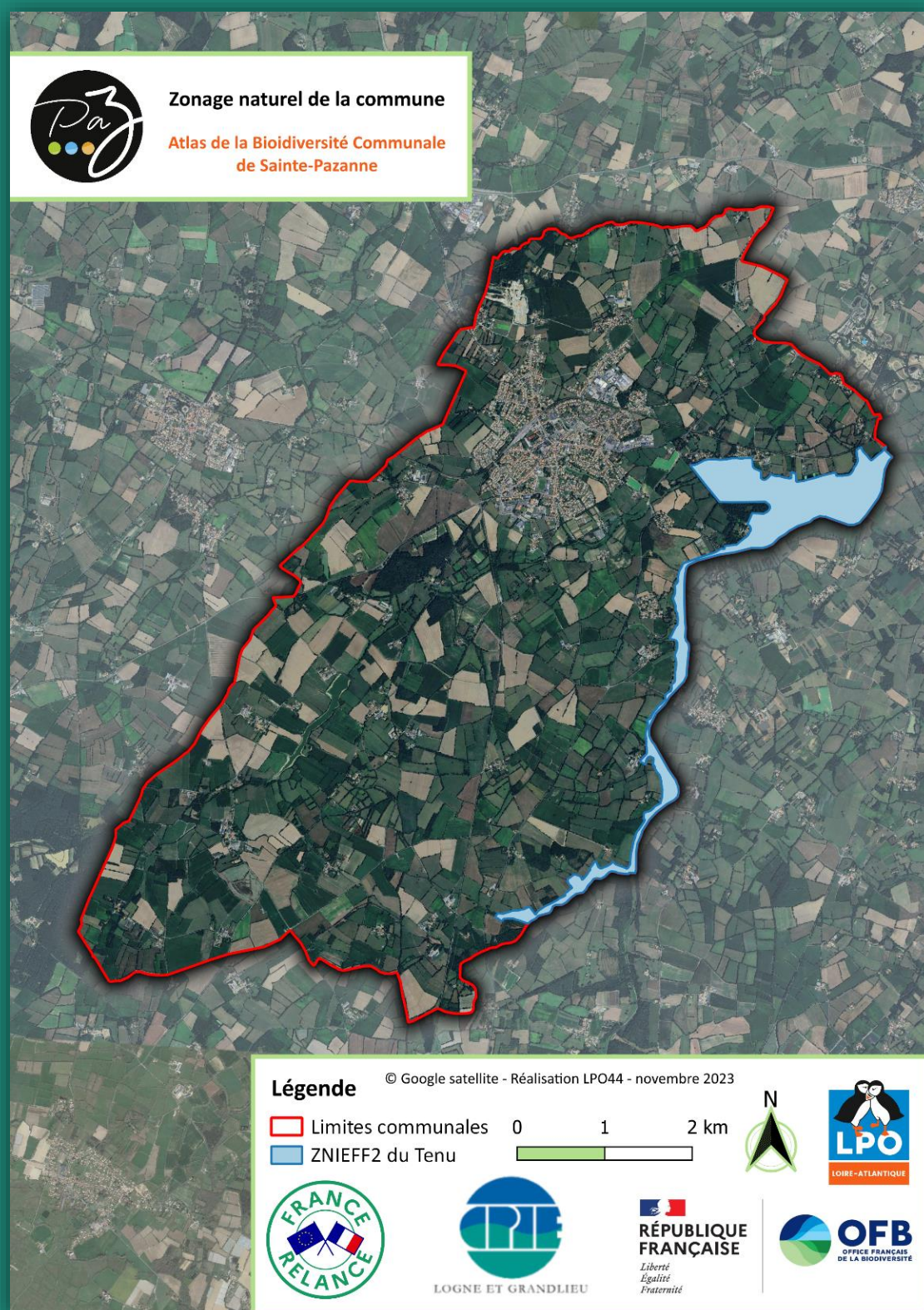
Avec un nombre d'habitants en constante augmentation, Sainte-Pazanne se compose d'un bourg principal en extension, situé sur la partie Nord de la commune. Plusieurs villages existent également sur l'ensemble du territoire communal comme ceux de la Coche, de la Boutinière, du

Grand Cormier, du Bois des Ardennes ou encore du Cartron. Avec la présence d'une gare importante, de plusieurs écoles et collèges publics comme privés, la commune attire de nouveaux habitants tous les ans. Cette attraction est renforcée par sa proximité avec Nantes. L'activité économique de Sainte-Pazanne se concentre surtout autour du bourg avec les zones d'activités des Berthaudières et de Beau Soleil. Une carrière d'extraction de sable est actuellement en fonctionnement au Nord-Ouest de la commune.

Le reste de la commune est occupé par plusieurs activités agricoles. Le territoire présente une agriculture de polyculture-élevage, typique des zones bocagères historiques et quelques zones de viticulture. Aussi, malgré la présence de haies bocagères intéressantes, Sainte-Pazanne est une commune où les mutations passées et actuelles des paysages sont visibles ; les zones bocagères ayant tendance à régresser au profil de zones urbanisées, notamment autour du bourg.

De nombreux chemins de randonnées traversent la commune. Ils permettent aux pazennais de se déplacer et découvrir les espaces naturels communaux.

2.2 Zonages naturels de la commune



Les zonages nature permettent de classer les milieux naturels sur un territoire. Il en existe différents types, tous avec des niveaux de protection ou de connaissance différents. On peut citer les sites Natura 2000, les Réserves Naturelles Nationales et Régionales, les Arrêtés de Protection de Biotope ou encore les Espaces Naturels Sensibles.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique est un inventaire national porté par le Ministère en charge de l'Écologie, avec l'appui notamment du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Son objectif est d'identifier et de décrire les secteurs portant un grand intérêt pour la biodiversité afin d'apporter de la connaissance sur ces espaces et d'aider à la décision quant à l'aménagement des territoires. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 qui sont des espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ;
- Les ZNIEFF de type 2 qui sont des espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

Sur la commune de Sainte-Pazanne, on retrouve seulement un seul zonage nature :

- La **ZNIEFF de type 2 de la Vallée et marais du Tenu en amont de Saint-Mars-de-Coutais** (520616262). Cet espace, à cheval sur plusieurs communes (Machecoul-Saint-Même, Sainte-Pazanne, Port-Saint-Père et Saint-Mars-de-Coutais) englobe la vallée marécageuse de la rivière du Tenu. Elle comprend une partie bordée de coteaux boisés en aval et une partie bocagère en amont. Cette zone abrite une diversité intéressante de poissons, de plantes, d'odonates et de plantes ; certaines espèces étant protégées.



Rives du Tenu, aux Ardennes

3 | BIODIVERSITE



Chicorée sauvage

3.1 Amélioration globale des connaissances

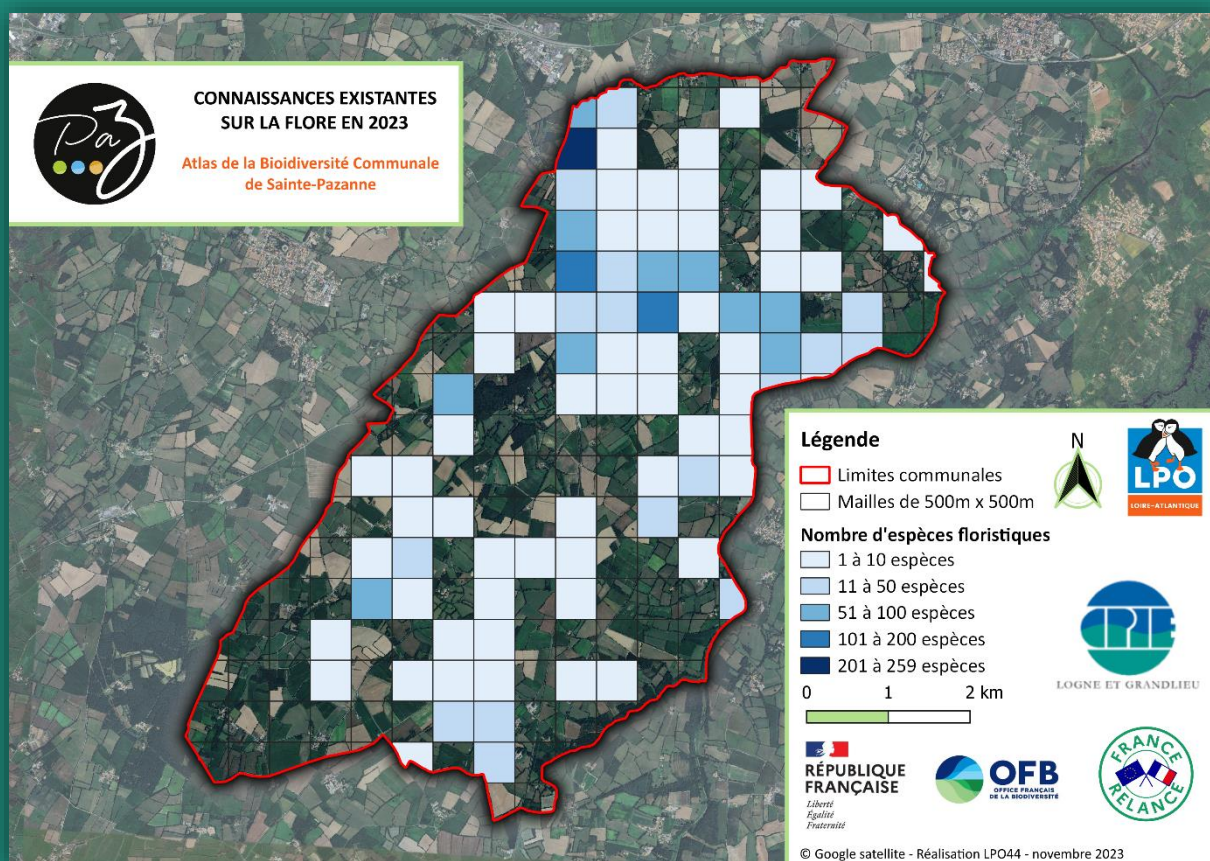
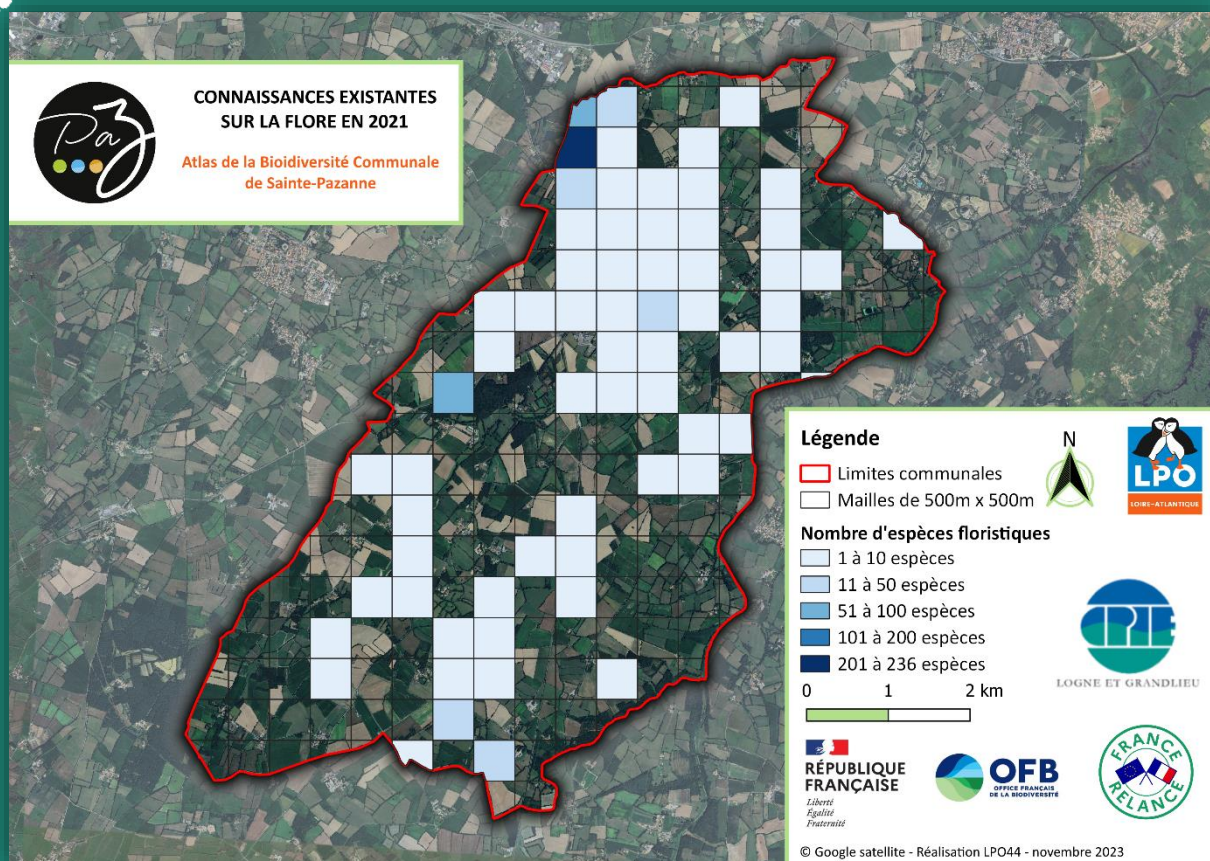
L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis : (1) d'acquérir de nouvelles connaissances sur la biodiversité du territoire et (2) de réaliser une synthèse de l'ensemble des données faunistiques et floristiques disponibles pour la commune de Sainte-Pazanne. Dans ce cadre, ce sont plus de 9 100 données qui ont été compilées. Parmi ces données, on retrouve notamment les observations effectuées durant les inventaires floristiques et faunistiques (oiseaux, amphibiens, reptiles, odonates, orthoptères et rhopalocères) du CPIE Logne et Grand-Lieu et de la LPO de Loire-Atlantique, soit près de 3 200 données entre janvier 2022 et décembre 2023.

Au total, en 2023, le nombre d'espèces connues sur la commune de Sainte-Pazanne s'élève à 1 160 espèces. 156 nouvelles espèces ou sous-espèces ont été découvertes durant l'Atlas de la Biodiversité Communale. Il s'agit principalement de données botaniques avec environ une centaine de nouvelles espèces. Les autres découvertes se sont faites principalement en entomologie avec 37 nouveaux taxons mais également pour les oiseaux avec le recensement de 7 nouvelles espèces. Sur les 1 163 espèces de la commune, 108 espèces et 37 espèces peuvent être considérées respectivement comme patrimoniales et invasives. Cette diversité s'explique par les différentes zones naturelles ou semi-naturelles présentes sur la commune : prairies, zones bocagères avec un réseau de haies, boisements, marais, zones urbaines, ...

L'ensemble de ces chiffres ont été tiré des données disponibles et mobilisables par le CPIE Logne et Grand-Lieu et la LPO de Loire-Atlantique. Aussi, certaines données existantes sur des bases de données régionales ou nationales ont pu ne pas être prises en compte dans ces analyses.

Synthèse des données connues sur la commune de Sainte-Pazanne :

Groupes	Nbre d'espèces	Nouvelles sp.	Espèces patri.	Espèces inv.
Flore & Mousses	587	112	8	25
Oiseaux	155	7	63	3
Amphibiens	8	1	3	/
Reptiles	6	/	2	/
Mammifères	40	/	20	2
Poissons	25	/	3	4
Insectes	293	36	9	2
Coléoptères	89	10	2	1
Diptères	17	/	/	/
Hémiptères	14	3	/	/
Hyménoptères	9	1	/	1
Lépidoptères	97	17	3	/
Odonates	35	3	3	/
Orthoptères	28	2	1	/
Autres insectes	4	/	/	/
Araignées	7	/	/	/
Crustacées	6	/	/	1
Gastéropodes	5	/	/	/
Myriapodes	15	/	/	/
Champignons	13	/	/	/
Total	1 160	156	108	39



3.2 Amélioration des connaissances floristiques

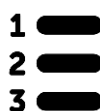
Annexe 1 : Liste des espèces de flore, de mousses et d'hépatiques connues sur la commune.

Le nombre d'espèces floristiques peut être très important, sur un territoire. Cette diversité dépend en partie de la diversité des habitats présents. Sur la commune de Sainte-Pazanne, on retrouve des différents milieux pouvant accueillir une flore diverse comme les zones de marais, le réseau bocager, les boisements ou encore les zones urbaines. Différents inventaires ont été réalisés sur plusieurs espaces de la commune : l'étang de la Beusse, les prairies du Tenu et la Coulée verte. Les connaissances avant l'Atlas de la Biodiversité Communale étaient réparties ici et là sur l'ensemble de la commune. À l'issue des inventaires, des connaissances plus importantes ont été récoltées à différents endroits sur la commune.

La diversité floristique est importante pour les plantes indigènes mais elle est tout autant pour les plantes exotiques. Sur le site du Conservatoire Botanique National de Brest, Sainte-Pazanne est classée parmi les communes avec un niveau de connaissances moyen par rapport aux autres communes du territoire. Quelques espèces patrimoniales sont connues comme la Logfie de France, le Chrysanthème des moissons ou la Petite Amourette. En revanche, le nombre d'espèces invasives (classées invasives avérées ou potentielles) est important sur la commune, à l'image de toutes les collectivités à proximité. La gare semble être un lieu important pour la diffusion de ces dernières.



4 079 Données mobilisées



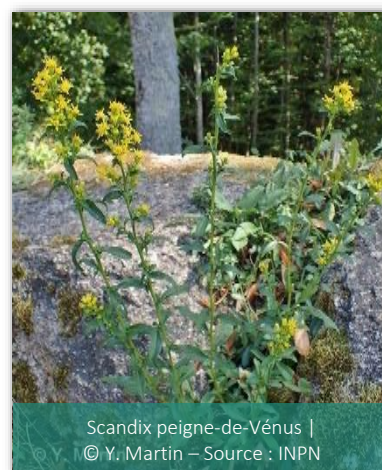
587 Espèces connues

Nouvelles espèces

Ce sont plus d'une centaine de nouveaux taxons qui ont été observés sur la commune de Sainte-Pazanne entre 2022 et 2023. La plupart de ces taxons sont des sous-espèces ou des espèces exotiques ou ornementales.

Le Solidage verge-d'or

Cette Astéracée est reconnaissable par des feuilles ovales très allongées et ses fleurs jaunes étalées. Cette espèce est typiquement des bois clairs, des landes et des haies. Sur la commune de Sainte-Pazanne, elle a été observée sur un talus sec, avec notamment de la Bruyère cendrée.



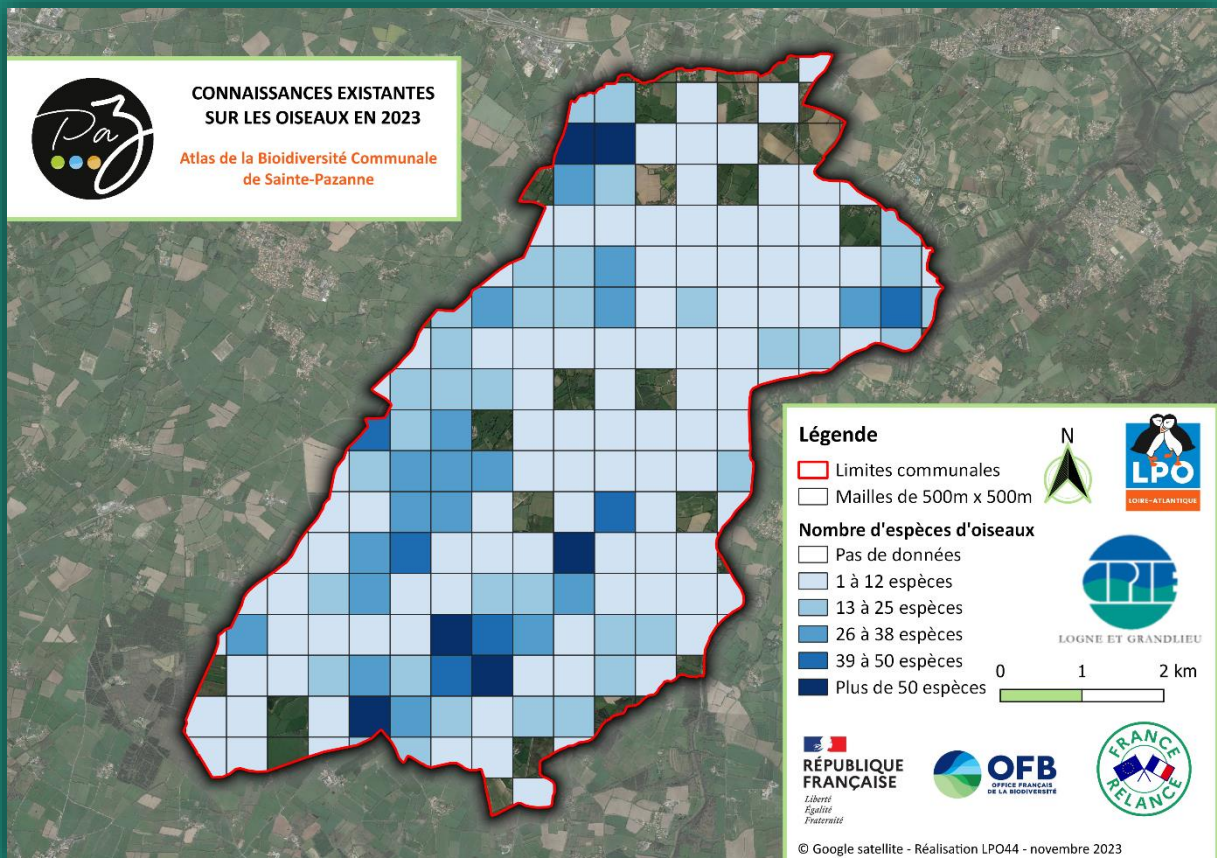
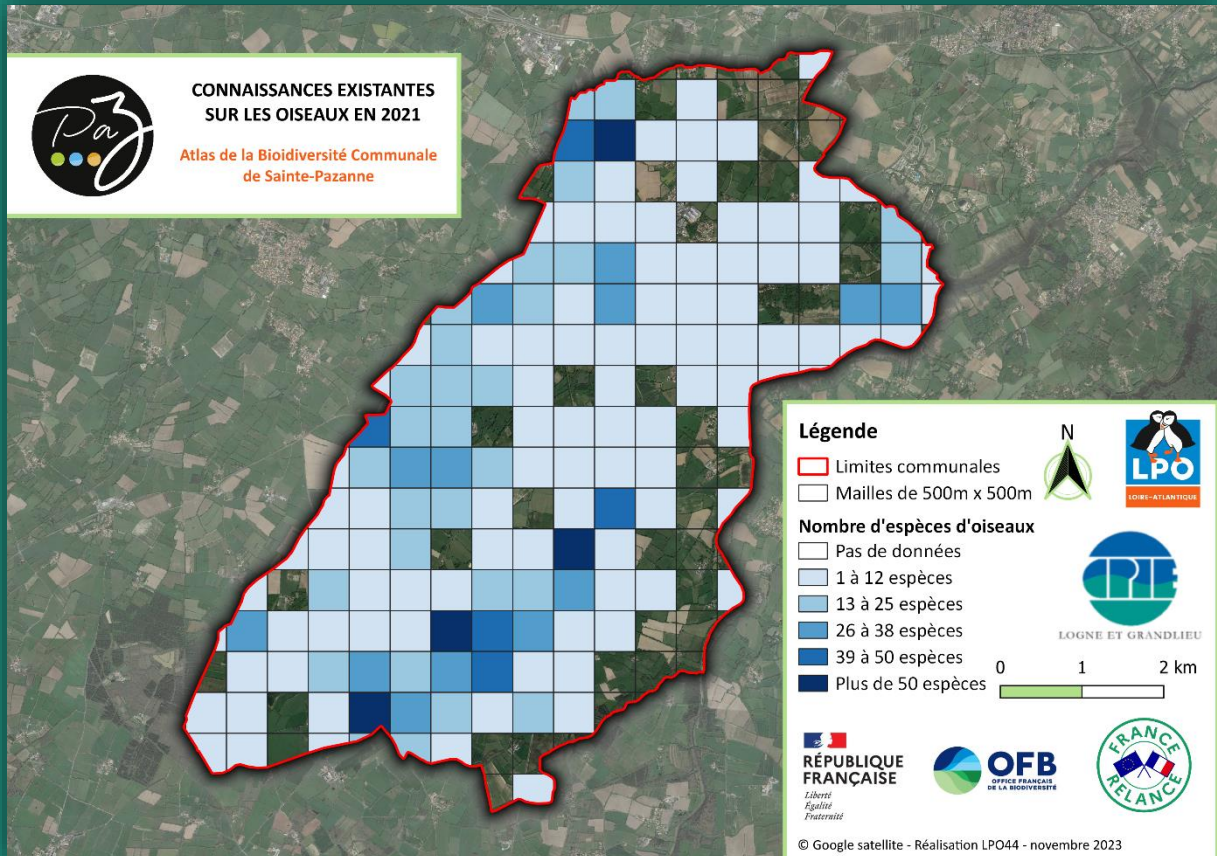
Scandix peigne-de-Vénus |
© Y. Martin – Source : INPN

Le Roseau commun

À distinguer de la Baldingère faux-roseau, le Roseau commun est une espèce des zones de marais ou du bord des eaux, formant des roselières. Elle est reconnaissable par sa ligule composée de poils longs et denses. Le Roseau commun a été observé dans les prairies humides du Tenu.



Roseau commun |
© Y. Martin – Source : INPN



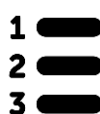
3.3 Amélioration des connaissances ornithologiques

Annexe 3 : Liste des espèces d'oiseaux connues sur la commune.

Les oiseaux représentent le groupe faunistique le mieux connu sur la commune de Sainte-Pazanne. Bien que le nombre d'observations ne soit pas élevé sur la totalité des mailles, des données étaient déjà disponibles sur une grande majorité d'entre elles avant la réalisation de l'ABC, notamment au niveau du parc éolien au Sud de la commune et de la carrière au Nord. Dans le cadre de l'ABC, la LPO de Loire-Atlantique a concentré ses efforts de prospection sur l'étang de la Beusse et la vallée du Tenu. Des données plus opportunistes ont également pu être recueillies lors de la réalisation d'inventaires sur d'autres groupes taxonomiques que ce soit par la LPO ou le CPIE.



5 453 Données mobilisées



155 Espèces connues

Nouvelles espèces

7 nouvelles espèces ont été contactées durant l'ABC. L'une d'elle est une espèce férale : la Bernache du Canada. Tout comme elle, plusieurs nouvelles espèces recensées sont inféodées aux zones humides : le Phragmite des joncs, la Cigogne noire, le Fuligule morillon et l'Ibis falcinelle. Deux exceptions cependant, les rapaces que sont l'Autour des palombes et le Busard cendré sont respectivement liés aux milieux forestiers et aux milieux agricoles.

Le Phragmite des joncs

Observé pour la première fois en 2022 dans le Marais du clos, au Nord-Est de la commune, le Phragmite des joncs est un passereau paludicole, c'est-à-dire inféodé aux roselières. Il est, en effet, un oiseau emblématique des phragmitaies dont il tient son nom, des milieux riches en biodiversité avec un enjeu de conservation important.



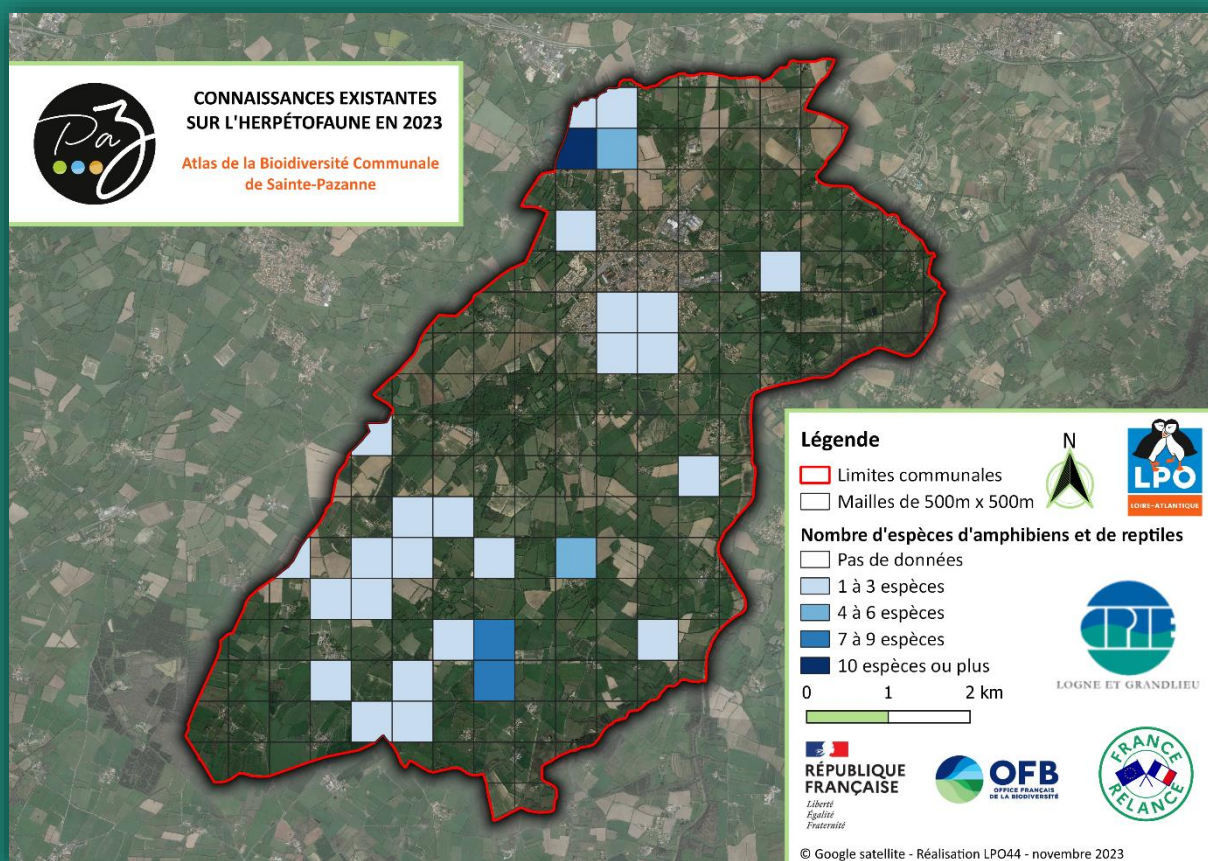
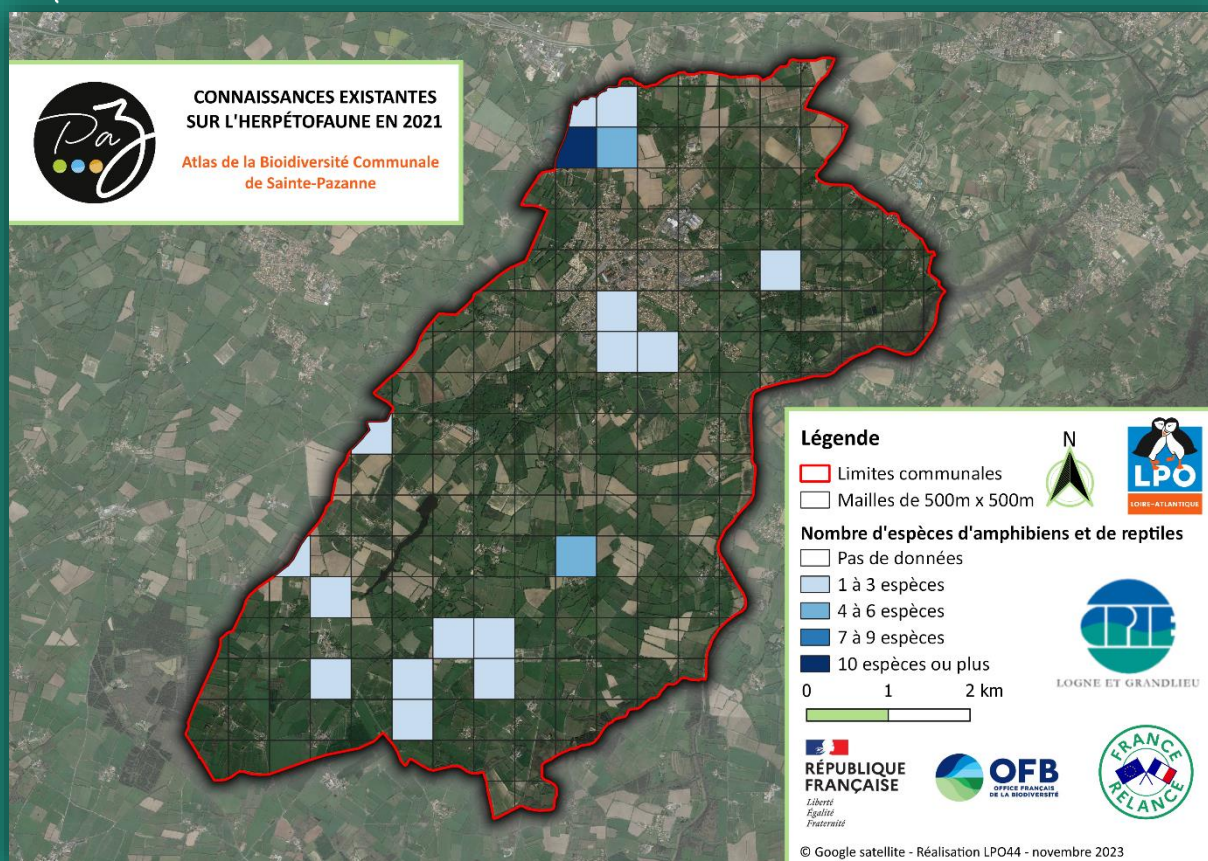
Phragmite des joncs | *Acrocephalus schoenobaenus*
© A. Antoine

La Cigogne noire

Contrairement à sa cousine la Cigogne blanche, la Cigogne noire ne niche pas dans notre département. Elle a été observée pour la première fois à Sainte-Pazanne à l'automne 2022 sur les rives du Tenu. La présence de ce grand échassier à cette période, témoigne de l'importance des zones humides du territoire pour la halte migratoire de nombreuses espèces d'oiseaux.



Cigogne noire | *Ciconia nigra*
© H.x Ouvrard



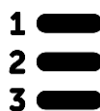
3.4 Amélioration des connaissances herpétologiques

Annexe 4 : Liste des espèces d'amphibiens connues sur la commune. & Annexe 5 : Liste des espèces de reptiles connues sur la commune.

Contrairement aux oiseaux, l'herpétofaune est une composante moins bien connue et prospectée de la biodiversité communale. En effet, la discrétion relative des reptiles et leur faible capacité de dispersion rendent leur détection chronophage. Pour les amphibiens, leur période d'activité principale étant nocturne, ils passent aisément sous le radar des naturalistes. Les quelques données antérieures à l'ABC étaient principalement concentrées au niveau du bourg, du parc éolien au Sud de la commune et de la carrière au Nord. Bien que l'herpétofaune n'ait pas fait l'objet de prospections ciblées dans le cadre de l'Atlas, des données ont pu être recueillies de manière opportuniste lors des inventaires centrés sur d'autres groupes. Ainsi, les nouvelles données se concentrent principalement autour de l'étang de la Beusse.



176 Données mobilisées



14 Espèces connues

Nouvelles espèces

Une nouvelle espèce d'amphibiens a été découverte, le triton marbré. Ce nombre s'élève à deux si l'on considère la découverte de *Pelophylax kl. esculentus*, hybride des grenouilles vertes *Rana lessonae* et *Pelophylax ridibundus* comme une nouvelle espèce. En comptant cette dernière, nous avons donc connaissance de 8 espèces d'amphibiens. Aussi, la présence des espèces connues par le passé n'a pas systématiquement été confirmée. En effet, l'Alyte accoucheur et la Rainette verte n'ont pas été observés depuis 2020.

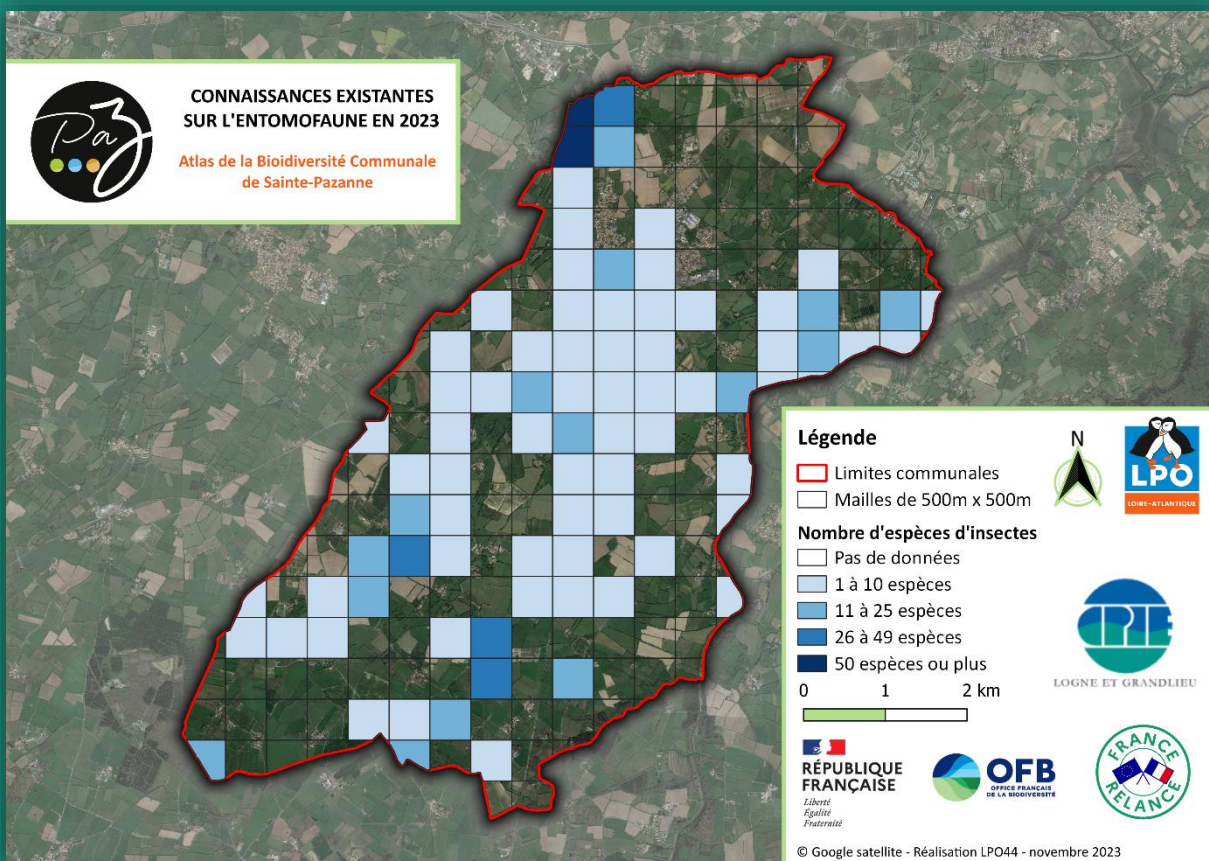
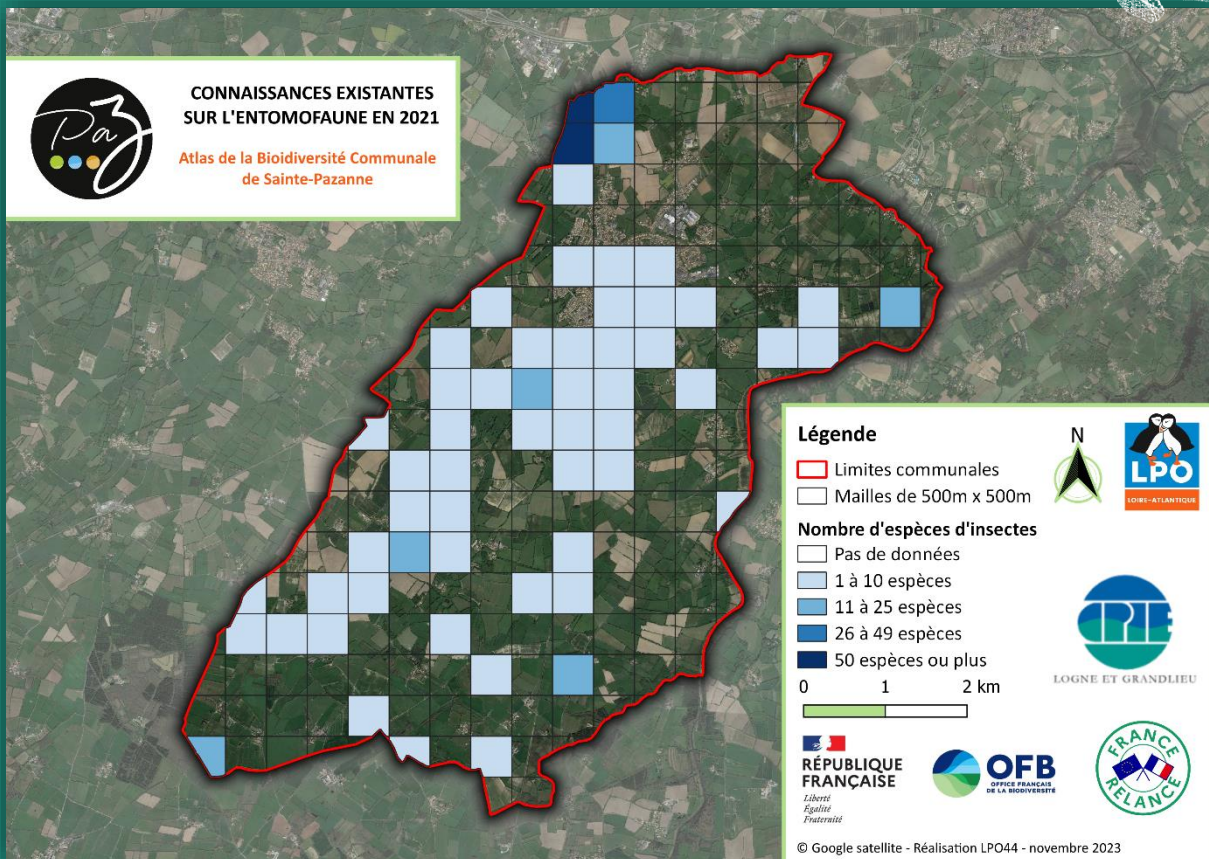
Pour les reptiles, si aucune nouvelle espèce n'a été découverte, toutes les espèces connues ont en revanche été revues durant l'ABC : ce sont donc 6 espèces de reptiles qui sont connues sur Sainte-Pazanne en 2023.

Le Triton marbré

Le Triton marbré est un amphibien menacé en Pays de la Loire, classé « Vulnérable » et dépendant des mares et du réseau bocager. L'espèce a été observée à trois reprises en 2023 dans deux mares créées en 2015 et 2021 dans le cadre de mesures compensatoires au Sud de la commune.



Triton marbré | *Triturus marmoratus*
© F. Serre Collet



3.5 Amélioration des connaissances sur les insectes

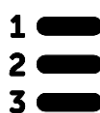
Annexe 8 : Liste des espèces d'insectes connues sur la commune.

Le nombre d'espèces connues et de mailles porteuses de données d'insectes avant l'ABC était relativement important, bien que cela soit à relativiser. En effet, les insectes sont le groupe le plus diversifié du monde animal avec des cortèges d'espèces qui varient à une échelle beaucoup plus restreinte que chez les vertébrés. De nombreuses données antérieures à l'Atlas de la Biodiversité Communale sont localisées sur une diagonale allant de l'étang de la Beusse au bourg. Toutefois, la zone la plus prospectée et la mieux connue est la carrière au Nord de la commune.

Lors de l'Atlas de la Biodiversité Communale, des prospections ciblées ont été menées sur trois groupes : les Orthoptères, les Lépidoptères et les Odonates. Les zones d'inventaires ont été l'étang de la Beusse, la vallée du Tenu, ainsi que des prairies pâturées au Sud de la commune.



1 579 Données mobilisées



293 Espèces connues

Nouvelles espèces

Durant la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Communale, 36 espèces d'insectes ont été découvertes : 10 coléoptères, 3 hémiptères, 1 hyménoptère, 17 lépidoptères, 3 odonates et 2 orthoptères. Il s'agit pour la plupart d'entre elles d'espèces relativement communes, n'apparaissant pas comme espèce menacée.

La Virgule

Ce petit papillon est lié à la présence de certaines herbacées telles que la Fétuque ovine pour le développement de sa chenille. Il a été observé à deux reprises en juin 2023 sur des prairies pâturées au Sud de la commune. Cette espèce est considérée comme étant « en danger d'extinction » sur la liste rouge régionale notamment du fait de l'intensification des pratiques agricoles.



Virgule | *Hesperia comma*

© O. Roquinarc'h – Source : INPN

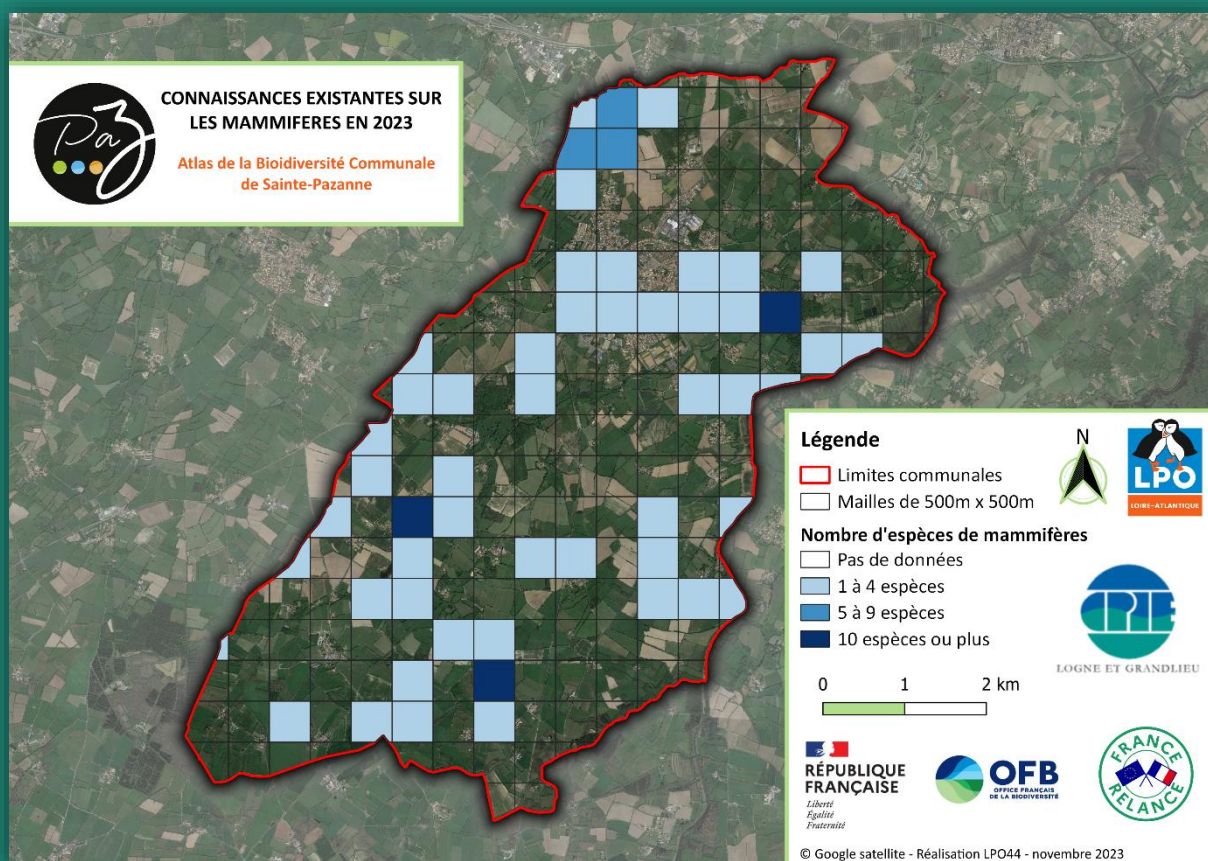
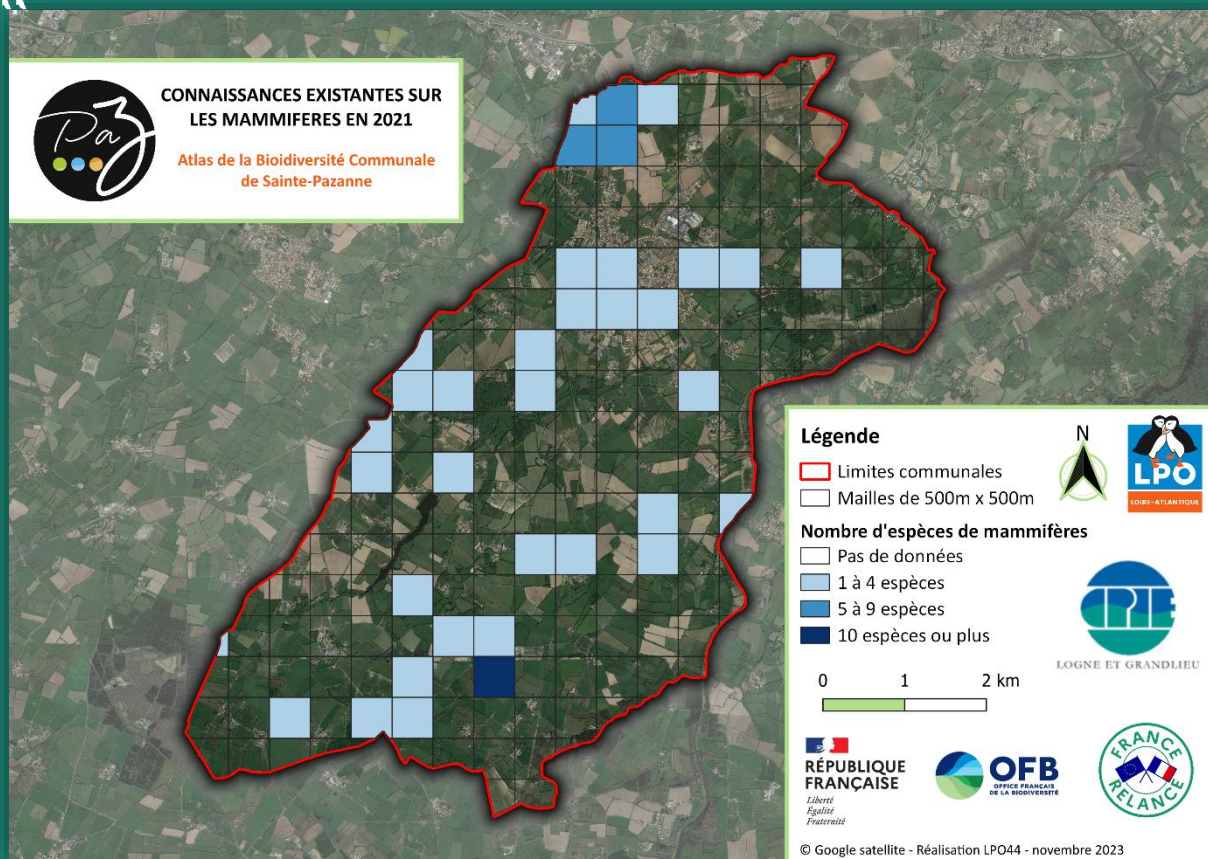
L'Anax porte-selle

Cette grande libellule tient son nom de la tâche bleue arborée par les mâles de l'espèce sur le haut de leur abdomen. Cette espèce se reproduit dans les points d'eau, souvent temporaires, en bordure du Sahara. Certaines années, les conditions météorologiques poussent des individus de l'espèce à remonter vers le Nord de l'Europe. Ce fut le cas en 2023, où l'espèce a été observée pour la première fois à Saint-Pazanne au mois de Mai.



Anax porte-selle | *Hemianax ephippiger*

© J. David - Source : INPN



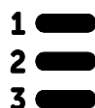
3.6 Amélioration des connaissances sur les mammifères

Annexe 7 : Liste des espèces des mammifères connues sur la commune.

Avec 40 espèces recensées sur le territoire, les connaissances sur les mammifères présents à Sainte-Pazanne étaient déjà bonnes avant le début de l'Atlas de la Biodiversité Communale. En revanche, cette connaissance était géographiquement partielle avec un faible nombre de mailles porteuses de données. Afin de compléter les données existantes, deux points d'inventaire acoustique des chiroptères ont été suivis lors de l'Atlas de la Biodiversité Communale : le premier, au bord de l'étang de la Beusse et le second, au niveau du Bois des Ardenes.



1 931 Données mobilisées



40 Espèces connues

Espèces patrimoniales

Aucune nouvelle espèce de mammifères n'est venue compléter la liste déjà exhaustive de Sainte-Pazanne. Néanmoins, l'Atlas de la Biodiversité Communale a été l'occasion de confirmer la présence de certaines espèces patrimoniales parfois sur de nouvelles zones.

La Noctule commune

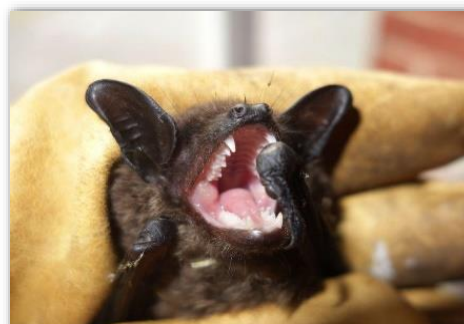
Parmi les plus grandes espèces de chauves-souris en France, la Noctule commune est classée « vulnérable » sur les listes rouges régionale et nationale. Elle est la cible d'un plan régional d'action en Pays de la Loire dont les populations sont importantes pour la pérennité de l'espèce. Elle occupe des vieux arbres à cavités qu'il est impératif de conserver et parfois des ouvrages d'art.



Noctule commune | *Nyctalus noctula*
© Pascal Bellion

La Sérotine commune

Classée en préoccupation mineure à échelle mondiale et quasi-menacée à échelle nationale, la Sérotine commune est classée « vulnérable » en Pays de la Loire. C'est l'une des trois seules régions dans laquelle l'espèce a un tel statut. Elle occupe souvent nos bâtiments et est donc particulièrement sensible aux modifications de ces derniers, notamment dans un contexte de rénovation thermique toujours plus exigeant.



Sérotine commune | *Eptesicus serotinus*
© Loïc Bellion

4 | HABITATS



Bouillon-blanc, près de la Coulée verte

4.1 Cours d'eau



Le Tenu, aux Ardennes

Linéaire sur la commune :
Plus de 70 km

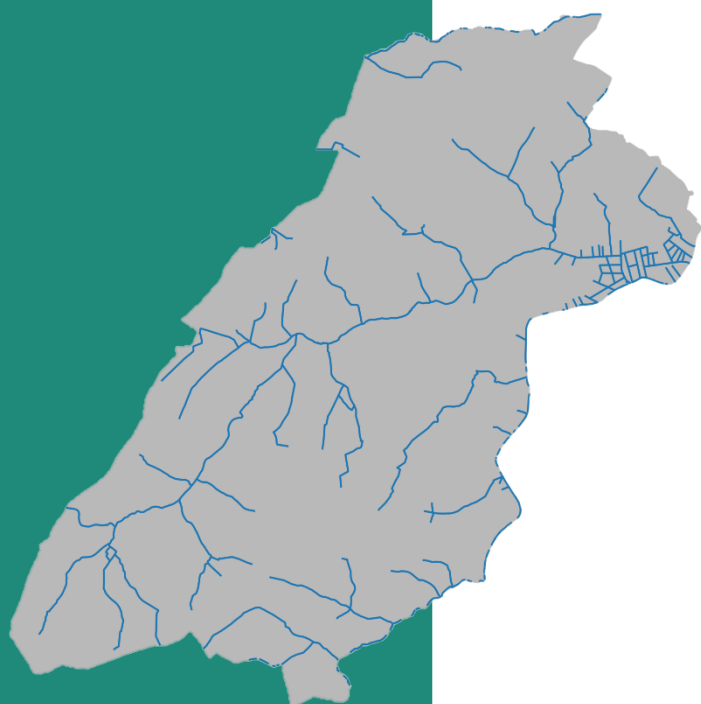
Description de l'habitat

Les cours d'eau sont caractérisés par une eau « courante », c'est-à-dire en mouvement. Pouvant être permanents ou temporaires, les cours d'eau constituent de véritables réseaux écologiques. Ils peuvent prendre des formes variées (rivières, ruisseaux, ...) et leur taille ainsi que leur débit évoluent au fil des saisons. Habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, ils permettent également le déplacement ; certaines espèces de poissons par exemple y migrent afin de se reproduire. Enfin, les cours d'eau fournissent une source de nourriture, que ce soit à des organismes aquatiques ou terrestres.

La commune de Sainte-Pazanne est traversée par deux cours d'eau principaux : le Tenu sur la partie Est et le ruisseau des Fraiches, allant du Sud-Ouest au Nord-est. On peut également citer le ruisseau de Fonteveau.

Le Tenu est un cours majeur du Pays de Retz, traversant de nombreuses communes. Il forme diverses zones de marais, intéressantes pour l'avifaune notamment. En liaison avec le Lac de Grand-Lieu, ces marais sont un lieu de nidification, d'hivernage et de migration à préserver.

Le ruisseau des Fraiches présente des enjeux écologiques importants en tant que continuités au sein de la commune.



Espèces emblématiques de l'habitat

Les cours d'eau et leurs berges constituent des habitats mais également des corridors écologiques, aussi bien pour la faune aquatique que la faune terrestre à travers les berges végétalisées (ripisylves, mégaphorbiaies, ...). Ils offrent également un lieu de reproduction pour des organismes comme certains insectes dont le stade larvaire est aquatique, ainsi qu'une source d'alimentation pour la faune se nourrissant de ces larves, de poissons ou d'invertébrés.

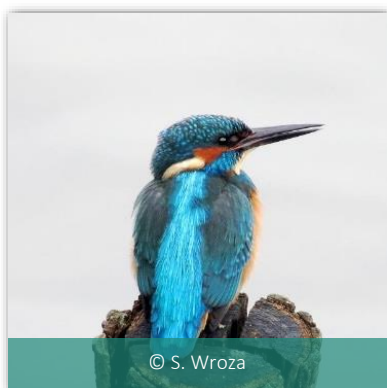


© S. Wroza

La Loutre d'Europe | *Lutra lutra*

La Loutre d'Europe est un mammifère carnivore semi-aquatique, connue notamment sur le Tenu. Principalement piscivore, elle consomme également des amphibiens, des oiseaux, des mammifères de manière plus occasionnelle, mais aussi des invertébrés aquatiques tels que les écrevisses. Elle serait un allié de choix pour lutter contre l'Écrevisse de Louisiane, espèce exotique envahissante présente sur la commune.

Espèce protégée | Déterminante ZNIEFF | Quasi-menacée en région

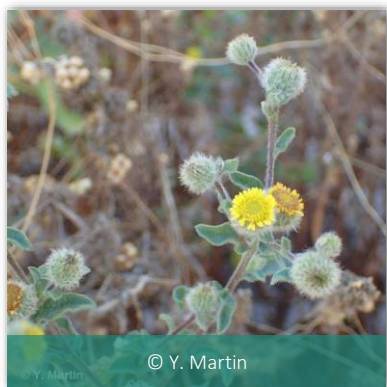


© S. Wroza

Le Martin-pêcheur d'Europe | *Alcedo atthis*

Le Martin-pêcheur d'Europe est un petit oiseau piscivore facilement reconnaissable à son plumage bleu vif et brun roux sur sa partie inférieure. On le trouve à proximité des sources de poissons, aussi bien au niveau des cours d'eau que des étangs d'eau claire, de préférence lorsque des arbres sont présents en bordure d'eau. Il a également besoin de berges abruptes ou de talus lui permettant de creuser un tunnel dans lequel il pourra nicher. C'est une espèce très sensible à la dégradation des berges et de la ripisylve.

Espèce protégée | Préoccupation mineure en région



© Y. Martin

Pulicaire commune | *Pulicaria vulgaris*

La Pulicaire commune est une petite plante d'environ 45 cm, peu élevée, avec des feuilles à bords ondulés. Elle a des petits capitules de fleurs jaunes. Elle fréquente les zones humides, comme les fossés, les chemins humides ou les bords de prairies. Malgré son nom, cette espèce est moins commune que la Pulicaire dysentrique. Cette plante a été observée sur les rives du Tenu.

Espèce protégée | Préoccupation mineure en région

Menaces et enjeux

Les cours d'eau font face à de nombreuses menaces.

Introduite en 2000 par la Directive Cadre sur l'Eau, la notion de continuité écologique d'un cours d'eau se définit par :

- la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur cycle de vie ;
- le bon déroulement du transport naturel des sédiments ;
- le bon fonctionnement des réservoirs de biodiversité.

À Sainte-Pazanne, certaines portions de cours d'eau ont été artificialisées par l'Homme pouvant entraver la circulation des espèces.

Par ailleurs, certains barrages ont pu engendrer la création de plans d'eau sur cours d'eau. Ces éléments physiques sont une réelle entrave à la libre circulation de la faune aquatique, et notamment des populations piscicoles. Ils participent également à l'eutrophisation du cours d'eau et à l'augmentation de la température de l'eau.

Certaines berges font l'objet de dégradation en raison de la présence du Ragondin. De plus, certains linéaires peuvent être dégradés par l'abreuvement du bétail et le piétinement des berges par les animaux. Enfin, les zones plus urbanisées à proximité des cours d'eau (jardins, espaces imperméabilisés, ...) constituent des freins au déplacement de certaines espèces terrestres comme la Loutre d'Europe.

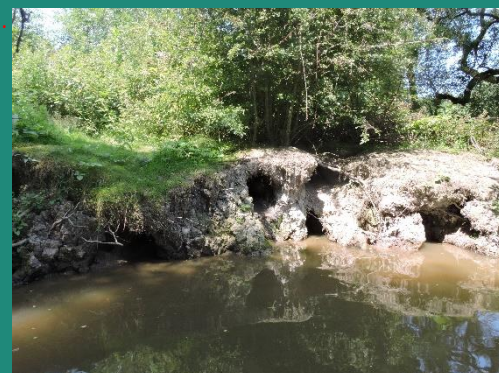
Une rivière est considérée en bon état par l'évaluation de plusieurs paramètres chimiques et écologiques. On évalue la quantité de certains polluants dans l'eau, l'état de paramètres physico-chimiques, la diversité de certains animaux et végétaux et l'hydromorphologie du cours d'eau. Une rivière en bon état est globalement un cours d'eau accueillant une biodiversité riche et variée dans divers milieux et avec peu ou pas de substances toxiques. À l'échelle du bassin Loire-Bretagne, en 2017, 24% et 40% des cours d'eau présentaient respectivement un bon état écologique et un état écologique moyen.

Sur la commune de Sainte-Pazanne, les masses d'eau du ruisseau des Fraîches et de la rivière du Tenu étaient classées respectivement en état écologique « mauvais » et « moyen ». La reconquête d'une bonne qualité des eaux est donc un enjeu important.

Outre le Ragondin facilement identifiable, d'autres espèces considérées comme exotiques envahissantes peuvent causer des dégâts importants sur les cours d'eau. On peut citer le Rat musqué, l'Écrevisse de Louisiane, l'Écrevisse américaine, les jussies ou encore le Myriophylle du Brésil.

Synthèse des enjeux

- Améliorer les continuités écologiques des cours d'eau pour permettre le déplacement des espèces ;
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant les pollutions ;
- Renaturer et préserver les berges ;
- Lutter contre les espèces invasives ;
- Sensibiliser les habitants sur les enjeux de continuité écologique des cours d'eau.



Berge dégradée par les Ragondins, sur l'Acheneau



Canal rempli de Jussies, près du Tenu

Préconisation d'actions

Pour répondre aux enjeux cités précédemment, plusieurs actions peuvent être déployées sur la commune de Sainte-Pazanne. Dans un premier temps, des actions de sensibilisation et de communication sont à conduire auprès des habitants pour mieux faire comprendre l'intérêt de la libre circulation de la faune aquatique et des sédiments sur les cours d'eau.

En partenariat avec le Syndicat de bassin versant, des travaux pourront être menés autour des ouvrages ou des plans d'eau pouvant constituer un obstacle pour le déplacement d'espèces. Différents travaux peuvent être imaginés en fonction des échanges avec les propriétaires (arasement, rivière de contournement, ...). Sous les ponts, les interstices et cavités sont à conserver en raison du potentiel d'accueil de certaines espèces de chauves-souris. Lors de travaux ou du rejointement d'un pont, ces éléments seront à prendre en compte. Ces travaux sont à mener dans la continuité des actions portées sur le reméandrage du ruisseau de la Coulée verte.

La préservation des berges concerne, tout d'abord, l'arrêt du piétinement des cours d'eau par le bétail avec la pose de clôtures et d'abreuvoirs notamment. Les milieux connectés à ces rivières sont aussi importants comme les ripisylves plus ou moins larges, les mégaphorbiaies ou les zones d'expansion de crues. La ripisylve joue un rôle primordial d'espace tampon entre la rivière et les milieux annexes. Elle permet notamment de maintenir les berges, d'améliorer la qualité de l'eau ou encore de favoriser le déplacement des espèces. La pose de clôtures peut être une solution pour permettre le développement de la flore spontanée. Ainsi, il faut veiller à la préservation des bandes de quelques mètres présentes en bordure de cours d'eau. Les actions réalisées sur ces espaces peuvent être très néfastes pour la biodiversité.

Une attention particulière pourra être portée aux rivières et ruisseaux secondaires de la commune. Ces linéaires peuvent être des réservoirs de biodiversité important. Enfin, une veille continue et une lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin versant doit se poursuivre sur la commune.

Zoom sur un espace de la commune

Durant les inventaires, les prairies, plus ou moins humides, à proximité du Tenu, au Nord de la commune, apparaissent comme riches et d'intérêts. Des actions plus poussées pourraient porter sur cet espace afin de définir le potentiel d'accueil pour la biodiversité, les modifications de gestion, si nécessaire, à apporter et si une conservation plus importante est nécessaire. Des échanges pourraient être engagés avec les agriculteurs, dans le cadre des MAEC.

Synthèse des préconisations

- Sensibiliser et communiquer autour de la continuité écologique des cours d'eau ;
- Permettre la perméabilité des ouvrages sur cours d'eau (ponts, seuils, buses, ...) ;
- Préserver et favoriser le développement de la ripisylve sur les abords des cours d'eau ;
- Préserver les milieux connectés au cours d'eau (prairies humides, mégaphorbiaies, ...)
- Veiller et lutter contre les espèces invasives.

4.2 Mares et plans d'eau



Nombre sur la commune :

Près de 150 mares et plans d'eau

Description de l'habitat

Les mares et les plans d'eau sont, contrairement aux cours d'eau, définis par une masse d'eau stagnante, aussi appelé eau dormante, c'est-à-dire immobile. Pouvant être permanentes ou temporaires, les mares accueillent une biodiversité très variée en fonction de leur taille, de leur profondeur ou bien de la quantité de substance nutritive ou d'oxygène disponible. Ces habitats sont également des lieux de reproduction essentiels pour de nombreuses espèces qui réalisent leurs premiers cycles de vie en milieu aquatique comme les amphibiens ou les odonates.

Les plans d'eau peuvent également accueillir une biodiversité intéressante. Cependant, le potentiel d'accueil dépend en partie des usages et activités qui sont réalisés sur ces plans d'eau. De plus, les étangs sur cours d'eau sont très préjudiciables aux écosystèmes.

Le réseau de mares sur la commune de Sainte-Pazanne est inégalement réparti, avec une densité un peu plus forte dans la partie bocagère. Les plans d'eau sont aussi nombreux, avec l'étang de la Beusse d'environ 13 ha, comme plan d'eau principal sur la commune.



Espèces emblématiques de l'habitat

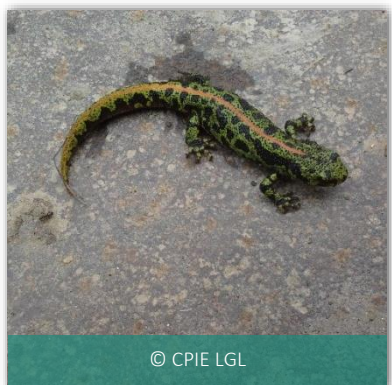
Les mares et les plans d'eau (dans une moindre mesure) offrent un lieu de vie pour les invertébrés ayant un stade larvaire aquatique et pour les amphibiens, permettant la ponte et le développement des larves jusqu'à leur stade adulte à partir duquel elles pourront émerger. Ces habitats abritent également de nombreuses plantes aquatiques, qui jouent un rôle important pour préserver la qualité de l'eau avant qu'elle ne s'infiltre dans les nappes phréatiques.



La Libellule déprimée | *Libellula depressa*

La Libellule déprimée est une anisoptère avec un abdomen large et trapu de couleur bleue pour les mâles et de couleur brun jaune pour les femelles. Espèce commune de notre territoire, cette libellule fréquente les eaux stagnantes ou à faiblement courantes comme les mares, les étangs ou les petits ruisseaux. La présence de végétation sur les berges est nécessaire au développement de cette espèce pour permettre aux larves de sortir de l'eau avant leur métamorphose.

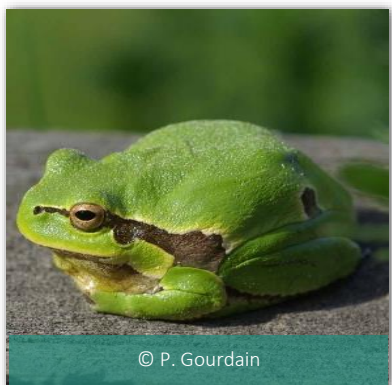
Espèce non protégée | Préoccupation mineure en région



Le Triton marbré | *Triturus marmoratus*

Le Triton marbré est un grand triton se reproduisant dans des eaux stagnantes et peu profondes, en particulier dans les mares des habitats bocagers. Reconnaissable à sa couleur verte marbrée de noir et à sa ligne dorsale orange, ce triton est menacé par l'assèchement des mares, la diminution du bocage causé par un changement d'usage des sols ainsi que par la fragmentation des habitats.

Espèce protégée | Déterminante ZNIEFF | Quasi-menacée en région



La Rainette verte | *Hyla arborea*

Reconnaissable par sa couleur vert pomme et sa bande brune de l'œil jusqu'aux pattes postérieures, la Rainette verte est une espèce d'Anoure vivant dans les zones de végétations denses dans lesquelles elle peut se cacher en étant immobile. Se nourrissant essentiellement d'insectes, elle peut vivre dans des mares, des plans d'eau ou des prairies humides. La disparition de ces milieux est aujourd'hui la première cause de régression des populations de cette espèce.

Espèce protégée | Déterminante ZNIEFF | Préoccupation mineure en région

Menaces et enjeux

Les mares présentent un intérêt reconnu pour la richesse faunistique et floristique dont elles regorgent. Elles offrent un lieu de refuge, de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces (flore, amphibiens, odonates, oiseaux, ...). L'existence d'un réseau de mares, connectées les unes entre elles, est primordial pour le maintien et le déplacement de certaines espèces. Les mares remplissent également de nombreuses autres fonctions écologiques :

- rôle d'épuration de l'eau : les mares et plus globalement les zones humides permettent d'éliminer les polluants diffus des eaux de surface par les plantes aquatiques filtrantes (roseaux, typha, ...) ;
- rôle de régulation de l'eau : les zones humides permettent de lutter contre l'érosion des sols, les inondations, les crues ;
- rôle de stockage des eaux : pour l'abreuvement du bétail notamment.

Malgré tous ces enjeux, le comblement et la diminution du nombre de mares sur le territoire est toujours présent. Les changements de pratiques notamment agricoles (perte des usages traditionnels des mares, changement d'usages des sols avec le passage d'une prairie de pâturage à une culture, remembrement, drainage, ...) ont en effet entraîné la disparition de nombreuses mares. L'urbanisation et l'artificialisation des milieux naturels ont également entraîné la disparition de nombreuses mares et la perte de leur connectivité. La pollution, principalement par un ruissellement des terres apportant sédiments, nutriments et pesticides, impacte la qualité des mares. L'apport des engrais conduit à l'eutrophisation de l'eau entraînant une perte de biodiversité.

Enfin, les mares sont des écosystèmes vivants qui évoluent au cours du temps. Des actions régulières doivent ainsi être conduites pour limiter la fermeture (élagage) et l'envasement (curage) des mares.

Les plans d'eau présentent des enjeux propres. Ces milieux sont le plus souvent artificialisés et utilisés pour différents usages humains (comme l'irrigation). On peut y retrouver aussi des zones de pêche, de loisir avec des berges peu favorables à la faune et à la flore. Ils favorisent également l'augmentation de la température de l'eau et son évaporation. Une sensibilisation peut être engagée en mettant en avant les différences entre le potentiel d'accueil des mares et des plans d'eau, tout en indiquant les actions à mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité sur les étangs.

Synthèse des enjeux

- Assurer un maillage dense de mares, notamment dans les zones de la commune moins denses ;
- Maintenir le bon état écologique et les fonctionnalités des mares existantes.

Exemples de mares de la commune

Préconisation d'actions

La restauration des mares existantes et la création de nouvelles mares sont des enjeux forts identifiés sur toute la commune et plus particulièrement sur les secteurs. Pour préserver et restaurer les fonctionnalités des mares dégradées sur la commune, des liens avec les dispositifs de soutien pour la restauration pourront être faits. En effet, ces travaux pourront se faire en partenariat avec le programme d'actions « HeMa - À la Reconquête des Haies et des Mares du Pays de Retz », développé sur le territoire.

Plus globalement, un travail devrait être fait avec le Syndicat de bassin versant sur :

- la préservation et la création de zones humides sur le territoire ;
- la déconnexion ou l'effacement des plans d'eau, et plus particulièrement des plans d'eau sur cours d'eau ;
- l'accueil de la biodiversité au sein des plans d'eau privés.

Enfin, les mares et plans d'eau sont tous les deux impactés par de nombreuses espèces invasives animales et végétales (jussies, Ragondins, écrevisses, ...). Des actions de sensibilisation pourront être engagées pour veiller et lutter contre ces espèces.

Zoom sur un espace de la commune

L'étang de la Beusse est un grand plan d'eau sur cours d'eau. Son utilisation première est agricole, avec l'irrigation en eau des cultures avoisinantes. Cet espace accueille aujourd'hui plusieurs espèces animales et végétales en tant que lieu de vie, de reproduction ou d'alimentation. Cependant, le potentiel d'accueil de la faune et de la flore pourrait être plus important aussi bien pour le cours d'eau et pour l'étang, si ces deux éléments étaient déconnectés. De nombreux acteurs sont impliqués et ce sujet est complexe. Aussi, une réflexion globale sur cette zone semble nécessaire, en lien avec les continuités écologiques.

Synthèse des préconisations

- Restaurer et créer de nouvelles mares ;
- Évaluer avec les propriétaires les besoins de restauration des mares ;
- Engager une réflexion autour des plans d'eau, en partenariat avec le Syndicat ;
- Veiller et lutter contre les espèces invasives, en formant les propriétaires ;
- Sensibiliser les habitants à la préservation des mares et des zones humides.



Jussie, à l'étang de la Beusse

4.3 Habitats bocagers

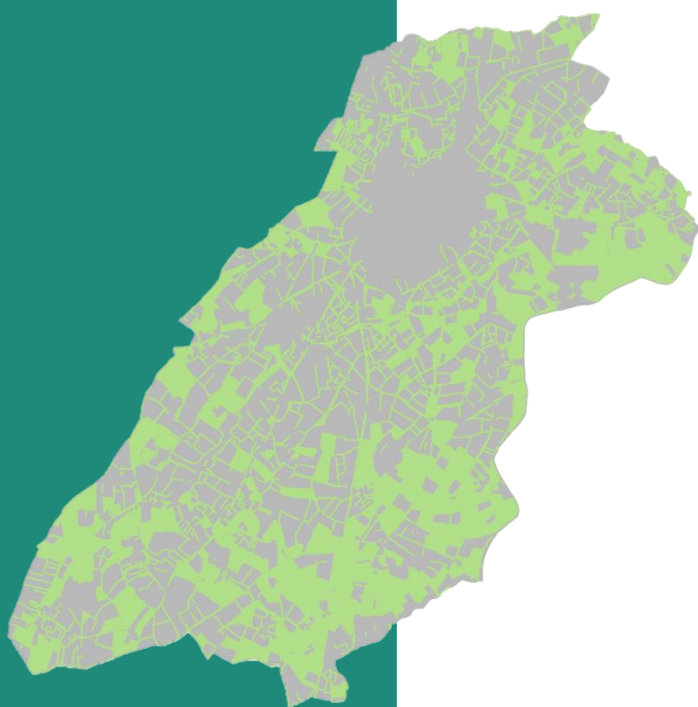


Prairies à l'Est de la commune

Superficie sur la commune :
≈ 1 200 ha de prairies et
près de 410 km linéaire de
haies

Description de l'habitat

Le bocage désigne des parcelles de prairies de taille modeste et délimitées par des haies. Ces prairies sont composées d'espèces herbacées naturelles ou semi-naturelles. Elles sont utilisées pour le pâturage et/ou la fauche, pratique de gestion qui a une incidence sur la diversité des espèces floristiques. Les haies, parfois surélevées en étant plantées sur des talus, constituent un lieu de vie et un moyen de déplacement pour la faune sauvage. L'association des mares à ces deux milieux forment le triptyque « haies - mares - prairies » caractéristique du bocage du Pays de Retz.

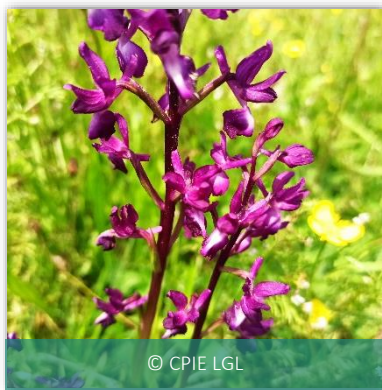


Présent sur la quasi-totalité de la commune, le bocage forme l'identité paysagère première de Sainte-Pazanne, avec une densité de haies au m² supérieure à la moyenne départementale (près de 100 ml/ha par rapport à 55 ml/ha). Seule la zone urbaine du bourg présente peu de haies.

Une grande partie des haies a disparu entre l'après-guerre et aujourd'hui, lors des phases de remembrement. Certaines pratiques agricoles ou d'aménagement entraînent encore, de nos jours, la destruction des haies ou la disparition des prairies permanentes, pourtant essentielles pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Espèces emblématiques de l'habitat

Le bocage est constitué d'une alternance de milieux fermés (haies et bosquets), et de milieux ouverts (prairies) pouvant être entrecoupés de milieux humides comme des mares, des cours d'eau ou des prairies plus humides. Cet habitat est un milieu hétérogène permettant aux organismes à la fois de trouver un refuge, de se nourrir, de se déplacer et de se reproduire.



L'Orchis à fleurs lâches | *Anacamptis laxiflora*

Apparaissant au début du printemps dans les prairies humides, l'Orchis à fleurs lâches est une plante à fleurs pourpres. Elle se distingue d'autres espèces d'Orchidées communes comme l'Orchis bouffon ou l'Orchis mâle, par des tépales externes étalés-dressés et une inflorescence en épi relativement lâche. La disparition des prairies humides est la cause première de régression de cette Orchidée.

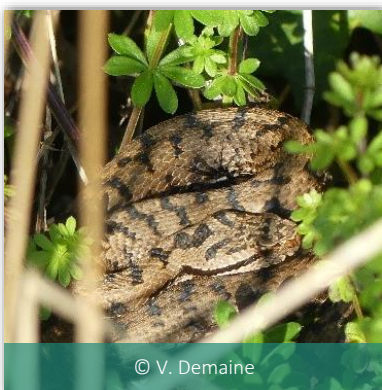
Espèce réglementée | Préoccupation mineure en région



La Tourterelle des bois | *Streptopelia turtur*

La Tourterelle des bois est le plus petit columbidé d'Europe et une espèce migratrice. Elle passe l'hiver dans les pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal, le Mali, le Niger ou le Burkina Faso. Elle vient se reproduire en Europe occidentale. Elle fréquente principalement les boisements de feuillus et les zones bocagères. Les menaces sur cette espèce se concentrent autour de la chasse des migrateurs et de la dégradation de ces habitats de reproduction et d'alimentation.

Espèce chassable | Quasi-menacée en région



La Vipère aspic | *Vipera aspis*

Pouvant mesurer de 50 à 70 cm de long, la Vipère aspic est le seul serpent venimeux présent sur Sainte-Pazanne. Reconnaisable à son corps trapu, son nez retroussé et à ses pupilles verticales, la Vipère aspic vit dans des milieux buissonnants ou broussailleux lui permettant de se cacher. Elle chasse ainsi à l'affût les micromammifères. Le bocage lui est favorable lorsque celui-ci est composé de plusieurs étapes de végétation dont des strates arbustives et herbacées.

Espèce protégée | Déterminante ZNIEFF | En danger en région

Menaces et enjeux

Les prairies naturelles permanentes entrecoupées d'un réseau de haies développées multistrates constituent un élément essentiel du bocage et de l'identité paysagère de la commune. Elles sont une source importante d'alimentation, de refuge, de reproduction et de déplacement pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Bien que principalement commune, la biodiversité du bocage est à préserver. Comme la plupart de la faune et de la flore, les populations de ces milieux diminuent du fait de la disparition des prairies ou de l'arrachage ou la mauvaise gestion des haies. Les prairies comme les haies ont un rôle important dans le stockage du carbone et la lutte face aux changements climatiques. Par ailleurs, les haies ont de nombreuses fonctionnalités en faisant obstacle au vent, en filtrant l'eau, en limitant l'érosion des sols, ...

Sur la commune de Sainte-Pazanne, de nombreuses zones apparaissent comme bocagères, avec la présence de nombreux linéaires de haies et de prairies. Seule le centre-bourg de la commune se distingue par un réseau bocager moins dense, voire inexistant. Certains arbres, témoin d'anciennes haies, sont visibles ici et là au sein des habitations.

Zoom sur un espace de la commune

La Coulée verte est une zone d'environ 3,5 ha en plein cœur du bourg de Sainte-Pazanne. Autour d'un petit ruisseau restauré il y a quelques années par le syndicat de bassin versant, cette coulée verte est un lieu de vie pour les habitants. Des espaces de jeux et du mobilier urbain permettent de profiter du cadre de cet espace.

La Coulée verte est aujourd'hui un site idéal pour sensibiliser les pazennais à la biodiversité et à la gestion des habitats naturels. Depuis plusieurs années, des panneaux ont été installés sur le site pour valoriser les modes de gestion (fauche tardive, écopâturage) et les espèces observées. De plus, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, des animations scolaires ont été réalisées sur la Coulée verte, lieu idéal pour parler de biodiversité. Ces actions sont à poursuivre car elles fonctionnent et le nombre d'espèces présentes sur le site a augmenté et continuera à augmenter au fur et à mesure des années. Une vigilance est, cependant, à porter concernant les espèces ornementales qui se développent sur la Coulée verte.

Synthèse des enjeux

- Préserver et restaurer l'identité paysagère de la commune ;
- Préserver un lieu de vie et de déplacement à une diversité d'espèces floristiques et faunistiques.



Chêne remarquable dans le centre-bourg



Haie relictuelle à proximité du bourg

Préconisation d'actions

Pour conserver les prairies naturelles en bon état et éviter notamment qu'elles ne se referment, il est important de maintenir une activité agricole de fauche et/ou de pâturage sur ces milieux. La diversité de ces pratiques (période de fauche, période de pâturage, diversité des animaux à pâturer, ...) est essentielle pour attirer une plus grande richesse faunistique et floristique (prairie de fauche, prairie pâturée, prairie mixte). Pour les prairies pâturées, il est important de respecter des pratiques extensives en proposant un pâturage adapté à la parcelle, afin de ne pas déstructurer les sols et la végétation. Des temps d'échanges entre les agriculteurs pourront être organisés pour mettre en avant les pratiques vertueuses locales en faveur de la biodiversité.

Les haies ont des fonctionnalités importantes pour la biodiversité, ainsi leur préservation doit être primordiale.

La présence de trois strates (arborées, arbustives et herbacées) au sein des haies permet le développement d'une végétation locale riche et diversifiée. Elles apportent refuge et alimentation aux oiseaux, aux chauves-souris mais aussi à la faune du sol (invertébrés, amphibiens, reptiles, petits mammifères, ...). Il est donc préconisé de maintenir au maximum les trois strates dans les haies, en laissant la strate herbacée se développer sur au moins un des deux côtés. La plantation ainsi que le maintien des haies sur le territoire sera encouragée par chacun, agriculteurs, entreprises ou habitants. Des conseils quant à la plantation pourront être indiqués (choix des essences, pratiques de plantations, ...). Une attention particulière pourra être portée aux zones avec un linéaire de haies plus faible.

De plus, la législation interdit la taille des haies agricoles entre le 1^{er} avril et le 31 juillet (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conduites agricoles et environnementales). Cette période pourra être étendue du 15 mars au 15 août afin de couvrir l'intégralité de la période de nidification. Plusieurs acteurs peuvent être présents sur le territoire pour gérer les haies (agriculteurs, agents départementaux, intercommunaux ou communaux, professionnels, habitants ...).

Dans la continuité du travail engagé autour du patrimoine arboré de la commune, la sensibilisation des agents communaux pourra continuer. Enfin, le travail de valorisation et de gestion des arbres et formations boisées sur le centre bourg pourra être poursuivi. Un inventaire des arbres remarquables, patrimoine naturel et culturel, à l'extérieur du bourg, pourrait être engagé.

Synthèse des préconisations

- Diversifier les pratiques agricoles ;
- Favoriser le maintien d'une polyculture élevage extensive ;
- Préserver les haies existantes et densifier le maillage bocager ;
- Favoriser des haies multistrates et avec une strate herbacée sur au moins un côté de la haie ;
- Sensibiliser les habitants à la taille des haies et des arbres ;
- Inventorier, préserver et valoriser les arbres remarquables de la commune, en poursuivant le travail engagé sur le centre-bourg



Chemin bocager

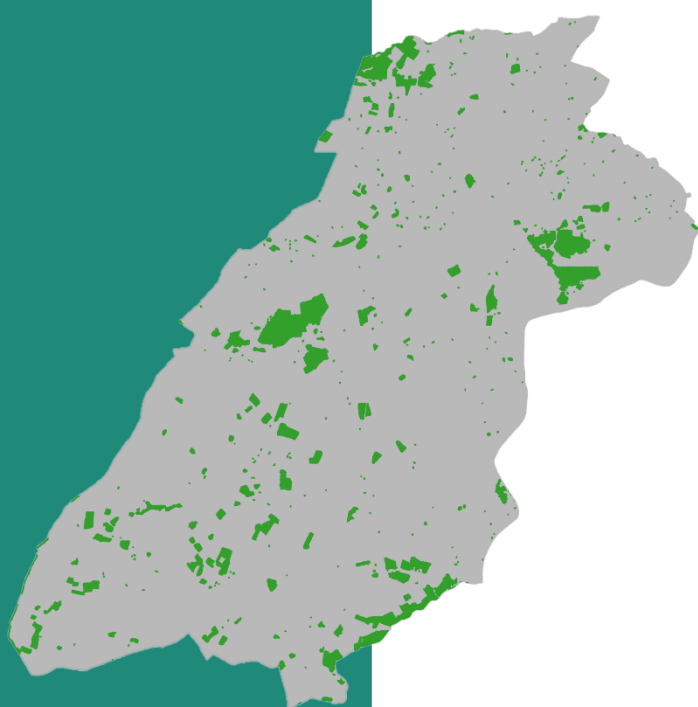
4.4 Boisements



Superficie sur la commune :
≈ 250 ha

Description de l'habitat

Les habitats boisés désignent des espaces dominés par la présence d'arbres. Ces boisements peuvent être d'origine naturelle ou anthropique, composés de feuillus et/ou de conifères et faire l'objet d'une gestion ou non. Ils peuvent être de tailles différentes. Les boisements naturels contiennent plus d'essences d'arbres différentes. L'absence de gestion permet le développement de différentes strates de végétation, pouvant accueillir un nombre d'espèces animales plus important.

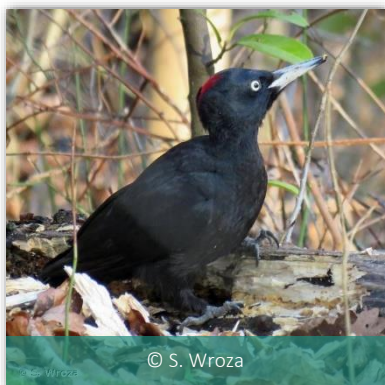


Les boisements ont un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques en permettant notamment d'absorber et de stocker du carbone. Ces habitats permettent aussi de limiter les ruissellements, de favoriser l'infiltration de l'eau dans les nappes phréatiques et de produire du dioxygène.

Les forêts et boisements sont présents sur répartis sur l'ensemble de la commune de Sainte-Pazanne. On peut citer notamment le bois aux Loups, le bois des Ardennes, le bois de la Coche et les boisements à proximité du ruisseau de Fonteveau.

Espèces emblématiques de l'habitat

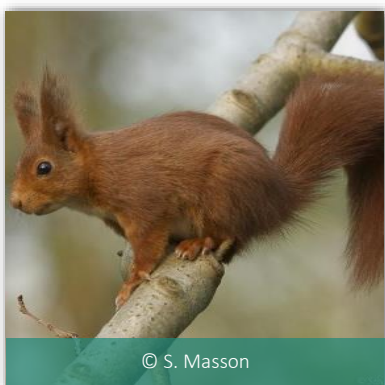
Que ce soit directement sur les branches ou dans les cavités, les arbres servent d'abris, de lieux de repos et de reproduction à une faune variée comme les oiseaux ou les chauves-souris. Ils permettent le développement de divers insectes, en particulier à travers le bois mort. Ils fournissent également l'ombre et la fraîcheur nécessaires au développement de la flore et de la fonge des sous-bois.



Le Pic épeiche | *Dendrocopos major*

Le Pic épeiche est une espèce de pic commune et répandue dans notre territoire. Il fréquente de nombreux types de boisements, aussi bien ceux de feuillus que de résineux. Cet oiseau omnivore se nourrit de graines, de fruits et d'invertébrés qu'il va chercher dans l'écorce du bois. Le Pic épeiche est reconnaissable par son plumage noir et blanc et par le croupion rouge chez l'adulte ainsi que la nuque rouge chez le mâle adulte.

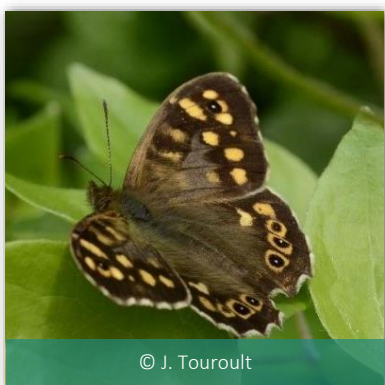
Espèce protégée | Préoccupation mineure en région



L'Écureuil roux | *Sciurus vulgaris*

Ce petit mammifère est facilement reconnaissable grâce à son pelage de couleur roux, ses longues oreilles en plumeau et sa grande queue touffue. L'Écureuil roux est un animal diurne qui se repose la nuit dans un nid disposé à la cime des arbres. Très peu de petits naissent chaque année, avec 3 petits en moyenne. Cette espèce est souvent victime de collisions avec les voitures. En effet, c'est un animal forestier dont l'habitat est souvent morcelé par des zones urbanisées.

Espèce protégée | Préoccupation mineure en région



Le Tircis | *Pararge aegeria*

Le Tircis est un papillon marbré de brun et d'orange. Visible de fin février à mi-novembre, il hiverne sous forme de chrysalide durant la mauvaise saison. La femelle pond ses œufs sur diverses graminées dont la chenille pourra se nourrir. Cette espèce est présente en sous-bois mais aussi dans le bocage. En zone urbanisée, il est possible de l'observer dans les parcs et les jardins.

Espèce non protégée | Préoccupation mineure en région

Menaces et enjeux

Les menaces qui pèsent sur les boisements sont nombreuses : incendies, maladies, activités humaines avec les coupes rases et la plantation monospécifique d'arbres. Un enjeu fort est présent autour de la gestion et du choix des essences. Les plantations plurispécifiques et pluristrates (arborées, arborescentes et herbacées) doivent être encouragées pour préserver les milieux boisés, les sols et les conditions d'accueil pour une faune et une flore riche et diversifiée. La gestion libre de ces boisements, tout en autorisant le prélèvement de certains arbres de manière réfléchie au cours du temps, permet également de favoriser la création d'habitats secondaires, de bois morts sur pied ou au sol (très favorable aux insectes) et des boisements pluriâges. La mise en place d'îlots de vieillissement peut être menée.

Les habitats secondaires des boisements (landes, clairières, ronciers, lisières, ...) sont intéressants pour la faune et la flore spécifiques de ces milieux. Le maintien et la création de certains milieux représente un enjeu sur la commune.

Préconisation d'actions

Pour répondre aux enjeux de préservation des milieux boisés, une sensibilisation des propriétaires de boisements est à prévoir pour favoriser et encourager les changements de pratiques entre la plantation monospécifique et les peuplements plurispécifiques et pluristrates (arrêt des coupes rases, laisser du bois mort sur pied et au sol, développement de strates arborescentes et herbacées, ...). Ce travail pourra s'appuyer sur la mise en place d'échanges à l'échelle intercommunale ou communale. Les essences plantées doivent être locales et si possible labélisées « végétal local ». Un enjeu fort se situe autour des espèces invasives qui se développent fortement dans les boisements, notamment les Lauriers sauce et palme. Une sensibilisation est à prévoir autour des impacts de ces espèces.

La gestion des sous-bois et des habitats secondaires (lisières, ronciers, ...) doit être mise en place pour favoriser le développement de strate arborescente (favorable aux petits mammifères arboricoles, aux oiseaux, ...) et/ou d'une strate herbacée (favorable à la petite faune terrestre (hérisson, reptile, insecte, ...)).

Le Bois des Ardenes semble être un lieu important pour les chauves-souris, avec la présence de Noctule commune et de nombreux dendromicrohabitats favorables à la faune. Une attention particulière pour ce boisement pourra être menée.

Synthèse des enjeux

- Assurer la préservation des milieux boisés ;
- Diversifier les essences plantées ;
- Préserver des milieux ouverts au sein des boisements (clairières, landes, lisières, ronciers, ...).



Bois mort à terre

Synthèse des préconisations

- Encourager les peuplements plurispécifiques et pluristrates ;
- Favoriser les pratiques de gestion favorables à la biodiversité ;
- Favoriser les trois strates de végétation et les lisières ;
- Accompagner les propriétaires forestiers ;
- Planter des essences locales et lutter contre les espèces invasives.

4.5 Terres cultivées



Champs au centre de la commune

Superficie sur la commune :
≈ 1 350 ha, principalement du
maïs, du blé et des zones
fourragères

Description de l'habitat

On désigne dans cet habitat de « Terres cultivées » les surfaces agricoles exploitées pour la production de végétaux, de fruits ou de légumes. Les parcelles occupées par des espèces fourragères comme les luzernes ou les ray-grass sont incluses. En revanche, les prairies permanentes ou temporaires sont classées dans les habitats bocagers.

L'agriculture conventionnelle vise à optimiser les rendements. Dans cette perspective, les parcelles sont majoritairement exploitées en monoculture, où une seule et unique espèce végétale va occuper la quasi-totalité de la surface. La biodiversité est très faible dans ces espaces. La succession de monocultures sans corridors écologiques pertinents pour la faune et la flore sont des zones ne permettant pas le déplacement des espèces. La biodiversité sera également plus ou moins impactée par les pratiques agricoles (réalisation de labours, utilisation d'insecticides, de fongicides ou de pesticides, ...).

Les terres cultivées sont présentes sur l'ensemble de la commune, mise à part sur certains espaces occupés par d'autres habitats comme des prairies, les zones urbaines ou les boisements. Les terres sont majoritairement exploitées pour la production de maïs (environ 600 ha), du blé (environ 350 ha) et des zones de fourrages (400 ha).

Espèces emblématiques de l'habitat

Les cultures forment de grands espaces ouverts, le plus souvent d'une grande homogénéité. On peut y voir se développer des plantes messicoles, adaptées à la pression de l'activité agricole ou des espèces vivant dans des milieux ouverts souvent granivores qui profitent des cultures comme source d'alimentation et pouvant se développer en l'absence d'une végétation dense et arborée.



© F. Serre Collet

Le Campagnol des champs | *Microtus arvalis*

Le Campagnol des champs est un petit rongeur brun gris pouvant peser de 15 à 50 grammes. Il se nourrit de feuilles, de tiges, d'herbes et de graines. On lui reproche parfois de pouvoir causer des dégâts aux cultures. Cette espèce peut en effet se développer de manière importante, notamment dans des territoires ayant subi un fort remembrement. En effet, la disparition des haies a entraîné avec elle la disparition des prédateurs naturels du Campagnol des champs.

Espèce non protégée | Préoccupation mineure en région



© H. Tinguay

Le Coquelicot | *Papaver rhoas*

Le Coquelicot, symbole des plantes messicoles, est une papavéracée avec des grands pétales rouges et un pédoncule poilu. On le retrouve aux abords des moissons, des terres cultivées ou des jardins. Cette espèce de Coquelicot se distingue des autres espèces du même genre, notamment par une capsule quasiment aussi large que longue et plus ou moins arrondie à la base. Les pratiques agricoles conditionnent le développement de cette espèce.

Espèce non protégée | Préoccupation mineure en région



© J. P. Siblet

L'Alouette des champs | *Alauda arvensis*

L'Alouette des champs est un passereau qui affectionne les milieux ouverts, en particulier les zones de cultures céréalières. Les alouettes se nourrissent principalement d'insectes une partie de l'année mais surtout de graines la plupart du temps. Parfois difficile à l'observer, il est plus aisé d'entendre son chant caractéristique. La conservation de cette espèce passe par le maintien d'une agriculture raisonnée permettant aux insectes et aux plantes messicoles de se développer.

Espèce non protégée | Quasi menacée en région

Menaces et enjeux

La mise en culture de parcelles entraîne de fait une transformation des milieux naturels. Cette transformation occasionne la disparition d'espèces, la destruction de ressources et la perte de fonctionnalité des écosystèmes (pollinisation, régulation du climat, qualité de l'eau et de l'air, ...). Ces actions entraînent une homogénéisation des habitats et par conséquent une homogénéisation des espèces.

De plus, les cultures sont des milieux dans lesquelles les haies ou les bandes enherbées sont moins présentes. Les parcelles adjacentes sont fusionnées et les haies arrachées pour faciliter le passage des engins agricoles et gagner de la surface cultivable. Il est nécessaire de conserver et de rétablir les haies et les bandes enherbées à minima le long des parcelles afin de préserver la qualité de l'eau et d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité et de déplacement des espèces.

Des enjeux floristiques peuvent être présents sur certaines parcelles, avec la présence d'espèces dites messicoles. Une attention particulière devra être portée sur cet enjeu.

Préconisation d'actions

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et les conditions d'accueil pour la biodiversité dans les espaces cultivés, il est recommandé de développer des bandes enherbées et de planter des haies, si possible sur talus, autour des parcelles. Une attention particulière doit être portée à l'homogénéisation des cultures, à l'artificialisation des sols agricoles, à l'augmentation de la taille des parcelles et aux changements et à l'uniformisation des paysages de la commune de Sainte-Pazanne. La ressource en eau doit également être préservée en limitant tant soit peu son utilisation.

Plus globalement, l'homogénéisation des cultures conduira à terme à un appauvrissement de la biodiversité du territoire.

Une sensibilisation et des temps d'échanges auprès des agriculteurs, comme cela a déjà pu être fait, pourront être engagés pour présenter les résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale et engager un dialogue.

Synthèse des enjeux

- Favoriser l'accueil de la biodiversité dans les espaces cultivés ;
- Limiter la pollution des sols et des milieux aquatiques ;
- Préserver les zones favorables aux plantes messicoles ;
- Aider à constituer une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Synthèse des préconisations

- Maintenir la diversité des paysages de la commune ;
- Développer les bandes enherbées et encourager le maintien et la plantation de haies autour des parcelles cultivées.

4.6 Milieux urbanisés et artificialisés

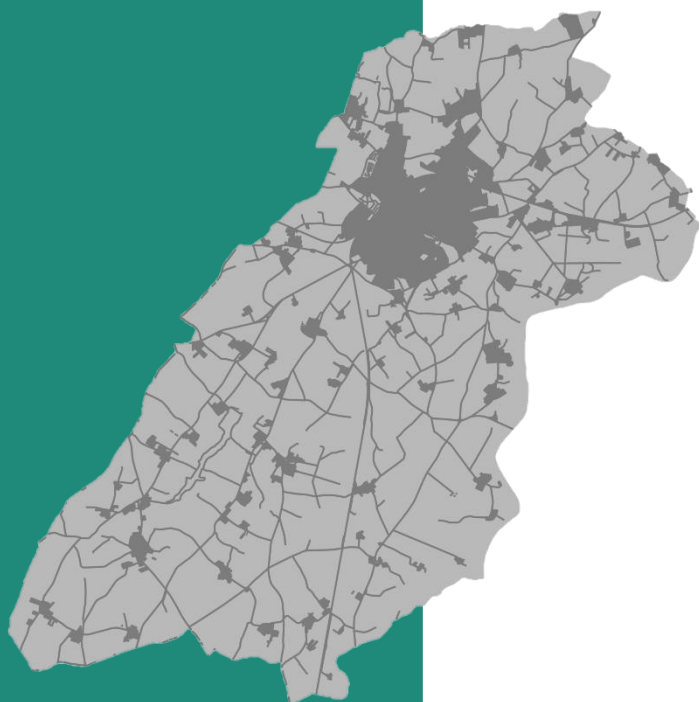


Place de l'église

Nombre sur la commune
Un centre-bourg dense,
plusieurs routes importantes,
un réseau ferré

Description de l'habitat

Les milieux urbains représentent les espaces ayant subi une forte artificialisation des sols. On y retrouve les surfaces pavées, goudronnées, bétonnées et toutes les surfaces dures. Ces milieux anthropiques sont nécessaires aux activités humaines pour répondre aux besoins d'habitation, d'industrie, de commerce, de transport ou encore de loisir. Cependant, l'artificialisation des sols a un impact important sur la biodiversité et sur l'augmentation des températures. Elle fait partie des 5 causes majeures d'érosion de la biodiversité.



Les zones urbaines sur la commune de Sainte-Pazanne se concentrent principalement autour du centre-bourg, qui tend à s'agrandir d'années en années. Le réseau routier est dense avec plusieurs routes départementales permettant le passage entre la métropole nantaise et le sud du département de Loire-Atlantique et la Vendée. Ces routes accueillent un trafic routier important, notamment la route départementale D758. La voie ferrée traverse la commune d'Est en Ouest. Enfin, la carrière de la Coche est présente au Nord-Ouest de la commune.

Espèces emblématiques de l'habitat

Bien que très éloignées de ce que peut être un habitat naturel, les zones urbaines peuvent permettre l'accueil d'une flore et d'une faune singulières. Certaines espèces se sont adaptées à ces milieux, comme le Martinet noir ou l'Hirondelle de fenêtre qui nichent aux abords des habitations.



Le Martinet noir | *Apus apus*

Le Martinet noir est un oiseau insectivore migrateur. Il passe la saison hivernale en Afrique avant de remonter sur le continent européen au printemps. Cet oiseau passe sa vie intégralement en vol. Il se nourrit, s'accouple et dort dans les airs. Il ne se pose que dans son nid pour élever les jeunes. Naturellement la nidification avait lieu en falaise, il niche désormais dans les infractuosités des bâtiments, ce qui lui a permis de s'adapter aux zones urbaines.

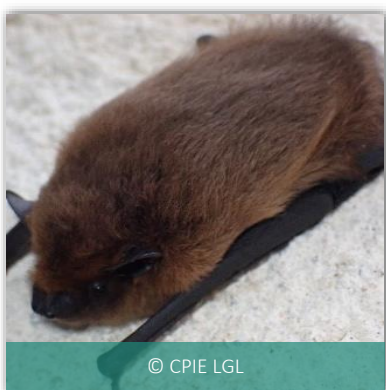
Espèce protégée | Préoccupation mineure en région



L'Alyte accoucheur | *Alytes obstetricans*

L'Alyte accoucheur est une espèce de crapaud avec un corps trapu et une couleur dorsale grise. Cette espèce est aussi bien observable dans les formations végétales ouvertes comme les landes que dans les milieux plus artificiels comme les carrières ou les pieds de murs. La particularité de cette espèce est que le mâle porte les œufs sur son dos jusqu'à leurs éclosions, au lieu de les déposer dans l'eau.

Espèce protégée | Déterminante ZNIEFF | Quasi-menacé en région



La Pipistrelle commune | *Pipistrellus pipistrellus*

La Pipistrelle commune est la plus petite des chauves-souris d'Europe. Elle est également l'espèce la plus répandue en France, grâce notamment à la grande diversité des habitats qu'elle peut occuper. La Pipistrelle commune peut être présente dans les parcs, les jardins, les milieux bocagers ou les zones plus urbanisées où elle profite des bâtiments pour ses gîtes hivernaux ou pour ses sites de mise bas. L'été, elle est observable dans les greniers, les cavités des arbres ou derrière les volets des maisons.

Espèce protégée | Déterminante ZNIEFF | Vulnérable en région

Menaces et enjeux

Les milieux urbanisés et artificialisés constituent bien souvent une entrave à la circulation des espèces. Sur la commune de Sainte-Pazanne, les axes routiers, la voie ferrée et le centre-bourg peuvent déconnecter les espaces naturels et réduire les déplacements des espèces d'Est en Ouest et du Nord vers le Sud. Malgré l'accueil d'une faune et d'une flore particulières, les zones de carrière présentent des habitats différents des espaces à proximité et peuvent fragmenter ainsi les milieux bocagers entre eux. Les parcs, bords de routes et jardins des particuliers forment des zones à enjeux au sein de ce tissu urbain. En effet, ce sont des zones de refuges, d'alimentation, de repos au milieu d'espaces très artificialisés. Un enjeu fort sur la commune consiste donc à mettre en place une gestion adaptée pour permettre l'accueil de la biodiversité sur ces espaces et favoriser la nature en ville et les déplacements des espèces à travers les zones urbaines. Par ailleurs, ces espaces et les arbres en ville vont constituer des îlots de fraîcheur, très importants dans l'optique d'une augmentation des températures, notamment en milieu urbain.

Préconisation d'actions

Afin de favoriser la nature en ville, il est tout d'abord préconisé de limiter l'étalement urbain et d'inciter à la désimperméabilisation des sols (allées bétonnées dans les jardins privés et l'espace public, renaturation des cours des deux écoles de la commune, ...). Une attention particulière devra être portée à la perméabilité du tissu urbain se développant aux abords du centre-bourg actuel. Il est par ailleurs conseillé de fleurir les pieds de murs, poser des nichoirs à chauves-souris ou à oiseaux ou de planter des espèces végétales locales et principalement vivaces. La gestion différenciée des espaces publics est un bon outil pour adapter les pratiques de gestion aux enjeux floristiques et faunistiques, tout en permettant l'accueil du public. Ces actions pourront être prolongées sur la Coulée verte et le cimetière par exemple. Un enjeu fort se porte autour de la reconnaissance et de la lutte contre les espèces invasives, notamment végétales dans les milieux urbains. Une sensibilisation des agents techniques serait à prévoir. Pour les espaces privés, des actions de sensibilisation sont à mettre en œuvre pour inciter les habitants à améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité chez eux, à travers des retours d'expériences locaux (périodes de taille des haies, tonte partielle des jardins, rénovation des murs des habitations, isolement des combles, ...). Enfin, la sensibilisation des entreprises sur la gestion de leurs zones d'activités est un facteur important pour la renaturation en ville. Des dispositifs existants comme le programme « Entreprises Engagées pour la Nature » pourront être mis en avant.

Synthèse des enjeux

- Faciliter le déplacement des espèces à travers les zones urbaines et artificialisées ;
- Permettre l'accueil de la biodiversité au sein de ces espaces ;
- Développer et maintenir les îlots de fraîcheur.

Synthèse des préconisations

- Limiter l'étalement l'urbain ;
- Désimperméabiliser les sols comme les cours d'écoles ;
- Favoriser la nature en ville, à travers les fleurissements des pieds de murs, la pose de nichoirs, ... ;
- Planter des espèces végétales locales ;
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts ;
- Former les agents techniques à la reconnaissance et à la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Inciter les habitants à accueillir la biodiversité dans leurs jardins ;
- Inciter les entreprises à prendre la biodiversité dans leurs zones d'activités ;
- Continuer l'étude sur le patrimoine arboré ;
- Réaliser des diagnostics faune avant les travaux sur les bâtiments.

4.7 Continuités écologiques

Définitions

L'étude des continuités écologiques regroupe plusieurs termes qui sont définis ci-dessous :

Réservoirs de biodiversité : Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la plus abondante. Ce sont des zones où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

Corridors écologiques : Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils offrent des conditions favorables aux déplacements et/ou à l'accomplissement du cycle de vie des espèces. On peut citer par exemple les cours d'eau ou les réseaux de haies.

Trame Verte et Bleue (TVB) : La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire (art. R. 371-16 du code de l'Environnement). Elle est le résultat d'un travail technique et scientifique et de choix politiques en concertation avec les acteurs locaux. Elle se conçoit comme un projet de territoire. Des choix sont opérés au regard des enjeux du territoire (tant écologiques que socio-économiques). À l'issue du diagnostic qui identifie les continuités écologiques, la TVB reprend tout ou partie de ces continuités écologiques.

À l'échelle communale

La carte des enjeux communaux présentés ci-après n'a pas vocation à présenter l'intégralité de la Trame Verte et Bleue du territoire. Elle permet, cependant, de donner des orientations sur les principales zones à enjeux mais aussi sur les principaux corridors écologiques et discontinuités à prendre en considération.

Les réservoirs de biodiversité de la commune se trouvent répartis ici et là sur le territoire. Le maillage bocager encore présent sur une bonne partie de la collectivité permet le déplacement et l'installation d'espèces animales et végétales. Cependant, nous pouvons mettre en avant la richesse plus importante au niveau des rives du Tenu, autour de la ZNIEFF, à l'Est de la commune. Les prairies et autres milieux attenants à cette rivière sont des lieux de vie importants pour de nombreuses espèces. La liaison avec le bois des Ardennes, au Nord, est également très intéressante.

Les éléments fragmentants sur la commune peuvent être multiples avec notamment la zone urbaine du bourg, la voie ferrée et les routes départementales. Ces éléments apparaissent limitants dans le déplacement des espèces entre le Nord et le Sud et entre l'Ouest et l'Est de la commune.

Les continuités écologiques doivent permettre de relier les différents réservoirs de biodiversité. Deux corridors écologiques principaux existent sur la commune. Il s'agit des habitats liés à la rivière du Tenu et à ceux liés au ruisseau des Fraîches. Une attention plus particulière devrait être portée au rétablissement de l'ensemble de la continuité sur le ruisseau des Fraîches, dont l'état écologique est mauvais. Des continuités écologiques secondaires pourraient être confortées au Nord et au Sud de la commune. Enfin, une partie importante des déplacements au sein de la commune passe par la perméabilité du centre-bourg. Plus celui-ci sera riche en espaces naturels ou semi-naturels favorables à la biodiversité, plus les espèces pourront se déplacer au sein du territoire. Un enjeu de nature en ville est donc fort.

Légende

 Limites communales

Principaux réservoirs de biodiversité

 Zones boisées

 Prairies

 Réseau de haies

 Zones humides

Principaux éléments fragmentant

 Milieux urbanisés

 Routes départementales et
voies ferrées

Continuités écologiques

 Cours d'eau

 Principaux corridors écologiques

 Corridors écologiques présumés

 Nature en ville à développer
en zones urbaines

0 500 1 000 m



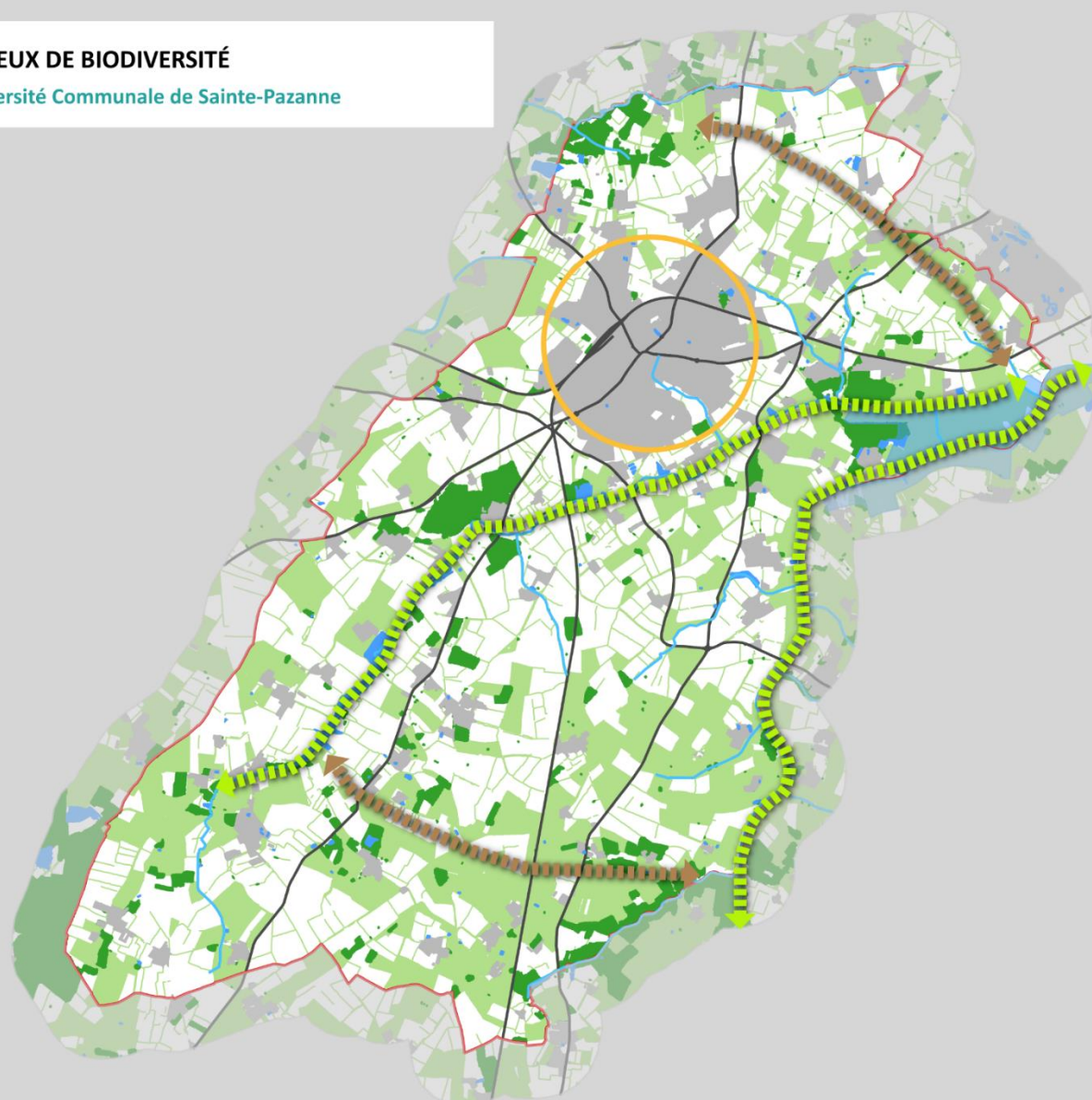
© ESRI World Topo - Réalisation : CPIE Logne et Grand-Lieu
et LPO Loire-Atlantique, 2023



Agir pour
la biodiversité



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU



5 | SYNTHÈSE



Coulée verte

5.1 Connaissances naturalistes

Par cet Atlas de la Biodiversité Communale et avec les connaissances qui ont pu être mobilisées auprès des partenaires locaux, ce sont plus de 1 100 espèces qui ont déjà été observées sur le territoire. On recense, à ce jour, près d'une centaine d'espèces patrimoniales sur Sainte-Pazanne, dont la préservation est importante. Sainte-Pazanne est une commune avec une identité paysagère bocagère forte. On retrouve ainsi une importante biodiversité affiliée à ces milieux (prairies, mares, haies, cours d'eau, boisements, ...). Ce projet a permis d'avoir un outil performant visant une meilleure connaissance des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire. Aussi, l'Atlas de la Biodiversité Communale restera un outil centralisateur de la présence des espèces sur le territoire. Ce document et ses résultats pourront ainsi être facilement portés à la connaissance des habitants et des élus de la collectivité. Cette connaissance pourra être sollicitée, à tout moment par les élus de la commune, à l'amont de projets d'aménagement et d'artificialisation afin de pouvoir évaluer la pertinence de ces derniers au regard des enjeux de biodiversité qui seront présents.

5.2 Préconisations d'actions

Cette synthèse doit aussi permettre d'engager, sur la commune de Sainte-Pazanne, des actions sur le plus ou moins long terme. En effet, la commune poursuivra son engagement sur le court, moyen et long terme en faveur de la préservation de la biodiversité à travers un panel d'actions. Certaines de ces actions sont citées ci-dessous :

- **Sensibiliser et mobiliser les acteurs et usagers de la commune** : À travers les actions menées durant l'ABC (animations scolaires, sorties, formations, carnets, ...), la commune souhaite continuer à sensibiliser à la préservation de la biodiversité, tous les publics (élus, agents, habitants, ...). Ainsi, plusieurs sorties pourront être proposées chaque année, sur différents sites. Le développement d'Aires Terrestres Éducatives pourra être engagé en partenariat avec les écoles de la commune. La valorisation des richesses naturelles pourra être faite à travers le sentier d'interprétation autour du centre-bourg.
- **Préserver et restaurer les milieux naturels** : Plusieurs actions importantes pourront être menées sur le territoire à travers la restauration des mares, la plantation et l'entretien des haies et le remaillage bocager, la préservation des arbres remarquables et l'amélioration des continuités écologiques (notamment autour de l'étang de la Beusse). La zone urbaine du centre-bourg présente de multiples enjeux autour de la nature en ville. Il sera nécessaire de mettre en place ou de continuer : la gestion différenciée sur les espaces communaux, la préservation des arbres en ville, la désimperméabilisation des cours d'école, la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion des espèces invasives végétales, notamment autour de la gare et la sensibilisation des habitants afin que les jardins puissent accueillir au mieux la biodiversité. Enfin, un travail pourrait être mené autour des prairies du Tenu et du Bois des Ardennes sur la préservation des richesses de ces sites.
- **Améliorer les connaissances naturalistes** : L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis de mettre à jour les connaissances sur la commune de Sainte-Pazanne. Cependant, un inventaire régulier sur différents sites communaux peut permettre de suivre les évolutions. De plus, certains groupes, peu étudiés (mousses, champignons, insectes), pourraient bénéficier d'inventaires précis.
- **Prendre en compte les richesses naturelles dans l'aménagement du territoire** : Les enjeux mis en avant dans le cadre de ce projet doivent pouvoir servir un aménagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Cela pourra se traduire dans le cadre d'une prochaine révision de PLU. En attendant, la biodiversité doit être prise en compte lors de tous projets d'aménagement, et même lors des rénovations de bâtiments par exemple.

Résumé

À travers ce projet d'Atlas de la Biodiversité Communale, la commune de Sainte-Pazanne a souhaité poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années pour la préservation de la biodiversité. Durant deux ans, elle a mené de nombreuses actions de connaissances et de sensibilisations sur son territoire. Au total, ce sont plus de 9 000 données qui ont été compilées, parmi lesquelles près de 3 200 données récoltées par le CPIE Logne et Grand-Lieu et la LPO Loire-Atlantique entre 2022 et 2023. Cette compilation de connaissances naturalistes a permis de mettre en avant les richesses naturelles du territoire de Sainte-Pazanne, avec plus de 1 100 espèces connues, dont une centaine patrimoniale. On peut citer par exemple la Vipère aspic, la Pulicaire commune, la Rainette verte, la Tourterelle des bois, la Loutre d'Europe, le Grand Capricorne, le Triton marbré ou la Noctule commune. Cette action a permis également de mettre en évidence la quarantaine d'espèces invasives connues actuellement sur le territoire telles que le Ragondin, l'Écrevisse de Louisiane ou les nombreuses espèces végétales observées près de la gare. Cette synthèse se doit et pourra être mobilisable à tout moment par les élus de la commune pour évaluer les enjeux de biodiversité d'une zone en amont d'un projet d'aménagement par exemple.

Diverses actions de communication ont été menées durant le projet (articles dans le bulletin, carnet du naturaliste, sorties, formations, ...). Ces dernières ont permis de pouvoir parler de la biodiversité et de mettre en lumière les actions favorables à sa préservation. Dans les années à venir, ces actions pourront être reconduites. Par ailleurs, cet Atlas de la Biodiversité Communale est un outil pour continuer à protéger, préserver et restaurer les milieux naturels de la commune.

Diverses actions pourront être engagées pour restaurer et préserver l'identité paysagère bocagère de la commune : restauration des mares, plantation et entretien des haies, nature en ville, gestion différenciée, préservation de la vallée du Tenu, restauration des continuités écologiques, ...

Document réalisé par la commune de Sainte-Pazanne avec le soutien financier et technique de l'Office Français de la Biodiversité, du plan de relance « France Relance », de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Logne et Grand-Lieu.



Agir pour
la biodiversité



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU